

Savoirs communs n°8

Parcs naturels régionaux de France et coopération décentralisée



Agence Française
de Développement
& Fédération
des Parcs naturels
régionaux de France

Savoirs communs

La série *Savoirs communs* a pour objectif de faire vivre une dynamique d'échanges et de capitalisation autour des pratiques respectives de l'AFD et des acteurs de l'aide au développement dans une perspective d'apprentissage et d'enrichissement commun.

Tous les numéros de la série peuvent être téléchargés sur le site www.afd.fr

Coordination et réalisation : Edouard Mari et Robert de La Rochefoucauld
Coordination éditoriale : Vincent Joguet (AFD)
Réalisation graphique : le troisième pôle
www.letroisiemepole.com
Février 2010

Parcs naturels régionaux de France et coopération décentralisée

Enquête conduite auprès de responsables de PNR et de collectivités territoriales (département, région), engagés dans des actions conjointes de coopération décentralisée. Les résultats de cette enquête ont été présentés, débattus et enrichis à l'occasion d'une journée de rencontres organisée le 16 juin 2009 dans les locaux de l'AFD.

L'étude sur laquelle se base cette publication a été réalisée
par EDOUARD MARI, consultant, sous la conduite de :

pour l'Agence Française de Développement (AFD) :

ROBERT DE LA ROCHEFOUCAULD, responsable des relations avec les collectivités territoriales
et les acteurs de la coopération décentralisée

CONSTANCE CORBIER-BARTHAUX, chargée de mission « biodiversité et environnement »

IRÈNE ALVAREZ, chargée de mission « biodiversité et environnement »

pour la Fédération des Parcs naturels régionaux de France :

AGNÈS BOULARD, directrice-adjointe

MÉLANIE MOUSSOURS, chargée d'études « International »

pour le Fonds Français pour l'Environnement Mondial :

GHISLAIN RIEB, secrétaire du Fonds Français pour l'Environnement Mondial

Table des matières

| | |
|--|-----------|
| Liste des sigles | 4 |
| Introduction | 6 |
| Synthèse | 8 |
| | |
| 1. L'IMPLICATION DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX À L'INTERNATIONAL : SOLLICITATIONS, MOTIVATIONS, FREINS... | 10 |
| 1. Les acteurs en présence et leur rôle dans la coopération | 12 |
| 2. Analyse des partenariats et modalités de travail | 20 |
| - Le regard des parcs naturels régionaux sur la coopération décentralisée | 20 |
| - Le regard des régions et des départements sur les parcs naturels régionaux dans le cadre de leur politique de coopération décentralisée | 34 |
| | |
| 2. QUELS ENSEIGNEMENTS TIRER ? | 38 |
| 1. Les marges de progrès | 40 |
| - En amont des projets de coopération | 40 |
| - Dans la définition et la mise en œuvre des projets | 45 |
| - Dans le déroulement des projets et la capitalisation des expériences | 49 |
| 2. Perspectives et interrogations | 52 |

| | |
|--|-----------|
| ANNEXES PRATIQUES | 54 |
| Quelques définitions | 56 |
| Huit conseils pour réussir | 57 |
| Le montage et le cycle d'un projet | 58 |
| Les études de cas | 62 |
| – Projet Parc naturel régional de Bouhachem au Maroc | |
| – Projet d'écomusée du village de Phu An au Vietnam | |
| – Emergence d'une intercommunalité de projet dans la vallée de Grau au Pérou | |
| – Coopération culturelle « Voix de traverse » avec la province d'El Hajeb au Maroc | |
| Bibliographie | 72 |
| Personnes rencontrées dans le cadre de l'étude | 74 |

Liste des sigles

| | |
|------------------------|---|
| AFD | Agence Française de Développement |
| PNR | Parcs naturels régionaux |
| FFEM | Fonds français pour l'environnement mondial |
| DGCID | Direction générale de la coopération internationale et du développement (aujourd'hui : Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats) |
| OCDE | Organisation de coopération et de développement économiques |
| CAD | Comité d'aide au développement |
| ENR_x | Espaces naturels régionaux Nord-Pas de Calais |
| IPAMAC | Association inter-parcs Massif central |
| UNESCO | Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture |
| MAEE | Ministère des Affaires étrangères et européennes |
| ONG | Organisations non gouvernementales |
| UICN | Union mondiale pour la nature |
| CNFPT | Centre national de la fonction publique territoriale |

| | |
|---------------|--|
| EPCI | Etablissement Public de Coopération Intercommunale |
| RAMSAR | La <i>Convention de Ramsar</i> est un traité international adopté le 2 février 1971 pour la conservation et l'utilisation durable des zones humides dits « sites RAMSAR » |
| SIG | Système d'Information Géographique |
| LEADER | Leader est un programme européen destiné aux zones rurales qui permet de soutenir des territoires porteurs d'une stratégie de développement organisée autour d'un thème fédérateur |

Introduction

Territoire d'innovation où les habitants ont décidé de se rassembler autour d'un projet unique, associant développement socio-économique et préservation de l'environnement, un parc naturel régional (PNR) est un modèle de développement durable qui intéresse *ici et là-bas*.

Un tel intérêt est à l'origine de nombreux projets de coopération, à l'échelon local, dans les territoires de parcs et à l'échelon national à travers les actions de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France. Cette ouverture des parcs vers l'international, a pris des formes très variées allant de l'expertise ponctuelle au portage de programmes de coopération pluriannuels en passant par des modes de partenariats divers. Souvent soutenue financièrement par l'Etat français via ses ministères ou certains instruments financiers comme le Fonds Français pour l'Environnement Mondial, l'action internationale des parcs s'est également inscrite dans des projets de coopération décentralisée des collectivités territoriales les concernant, à savoir les régions et les départements.

Forte de ces expériences et afin de conforter la politique du réseau dans ce domaine, la Fédération des Parcs a formalisé sa politique de coopération à l'international en 2003. Elle a fait de la coopération décentralisée un cadre d'action privilégié.

L'Agence Française de Développement (AFD), qui œuvre depuis plus de 60 ans, pour lutter contre la pauvreté et soutenir les pays en développement dans le cadre du dispositif français de coopération, a récemment décidé de faire du partenariat avec les collectivités françaises (régions, départements, intercommunalités...) une de ses orientations stratégiques.

C'est dans ce contexte que la Fédération des Parcs et l'Agence Française de Développement se sont rapprochées afin d'encourager les pratiques de coopération décentralisée en faveur du développement durable des territoires ruraux au Nord et au Sud. Ce partenariat a conclu notamment à :

- la réalisation d'une étude sur les partenariats entre PNR et collectivités locales, étude basée sur une analyse des ressources documentaires existantes et sur un travail d'enquête auprès de responsables de régions, de départements et de PNR. Ce travail d'enquête et d'analyse a été réalisé au début de l'année 2009 ;
- l'organisation d'une journée de rencontres entre collectivités locales et PNR afin de présenter, débattre et enrichir les conclusions de ce travail. Elle s'est déroulée le 16 juin 2009 dans les locaux de l'AFD.

L'objet de ce *Savoirs communs* est de valoriser les conclusions et les préconisations issues de l'étude et des débats de la journée du 16 juin 2009. Cet ouvrage se veut une première pierre à l'édifice des outils à la disposition des PNR et de leurs partenaires (collectivités, ministères, institutions spécialisées...) pour développer, ensemble, des projets de coopération internationale impliquant les parcs.

Etant donné les perspectives intéressantes dégagées par ces travaux, la Fédération des Parcs naturels régionaux de France et l'Agence Française de Développement souhaitent inscrire leur partenariat dans la durée. Elles souhaitent mobiliser des moyens financiers et l'énergie nécessaire pour développer les partenariats entre PNR et collectivités territoriales en synergie avec leurs propres stratégies nationales.

Jean-Michel Severino
Directeur général
Agence Française de Développement

Jean-Louis Joseph
Président
Fédération des Parcs naturels
régionaux de France

Synthèse

Même si elle ne figure pas dans leurs fondamentaux, l'intervention des parcs naturels régionaux dans des projets de coopération internationale est fondée. En effet, à l'ère de la prise en compte des enjeux planétaires tels que les changements climatiques, la mondialisation ou l'érosion de la biodiversité, un PNR peut-il être, localement, un projet de développement territorial durable sans cultiver une prise de conscience internationale ?

C'est pourquoi la Fédération des Parcs naturels régionaux de France développe, depuis 2003, une politique internationale au sein de son réseau. Mais celle-ci reste encore aujourd'hui émergente et fragile.

Les PNR sont partagés entre l'intérêt d'ouvrir leur territoire au monde et la nécessité de résoudre des problèmes locaux, souvent cruciaux. Généralement, ils s'investissent au coup par coup, sur sollicitation d'un partenaire (région, département, ministère) et dans une logique d'expertise. La coopération internationale n'est pas leur priorité.

La Fédération est confrontée à une distorsion importante entre une forte demande internationale d'échanges d'expériences, dont elle est destinataire, et la capacité du réseau à y répondre. Pourtant reconnue par les institutions nationales de la coopération et malgré de nombreux acquis positifs, elle est aujourd'hui démunie de moyens d'animation pérennes sur ce sujet.

Les régions et les départements sollicitent souvent les parcs et leur Fédération comme opérateurs au sein de certains projets de coopération décentralisée. Ces collectivités aimeraient un engagement plus fort des parcs à leurs côtés mais sont conscientes des freins existants au sein du réseau. Les régions et les départements souhaitent désormais mieux structurer leurs partenariats avec eux, ce qui passe par une construction en commun des projets de coopération et par une mise en cohérence des stratégies ou des actions d'éducation au développement sur les territoires de parcs.

Dans le cadre de son rapprochement avec les collectivités locales, l'Agence Française de Développement a décidé d'épauler la Fédération des Parcs dans le développement des projets de coopération Nord-Sud, associant les PNR. En effet, les partenaires internationaux de l'AFD tant au niveau ministériel qu'au niveau des administrations de parcs, sont intéressés par ces échanges d'expériences.

L'analyse des pratiques existantes a permis d'identifier de nombreuses marges de progrès dans la définition et la mise en œuvre de la politique internationale des parcs et de leur Fédération, mais aussi dans leurs partenariats avec les régions et les départements. Mais la perspective d'amélioration de ces pratiques doit également nous interroger sur l'opportunité de développement d'une véritable politique internationale des PNR, en lien avec leurs interventions sur leur propre territoire dans différents domaines (agriculture, biodiversité, développement socio-économique et culturel...).

1

L'implication des parcs naturels régionaux à l'international : sollicitations, motivations, freins...





La réserve naturelle des Hauts-Plateaux
dans le PNR du Vercors.



1.1 Les acteurs en présence et leur rôle dans la coopération

L'AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT

Etablissement public industriel et commercial, l'Agence Française de Développement (AFD) œuvre, depuis plus de 60 ans, pour lutter contre la pauvreté et soutenir les pays en développement dans le cadre du dispositif français de coopération.

QU'ENTENDONS-NOUS PAR « LA COOPÉRATION NORD-SUD » ?

Les pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) se sont donnés, dans le cadre du comité d'aide au développement (CAD), des règles pour définir l'aide publique au développement. La liste des pays bénéficiaires est arrêtée tous les trois ans par le CAD. Les projets de coopération avec ces pays sont usuellement rassemblés sous le terme «projets de coopération Nord-Sud».

C'est une institution financière spécialisée, qui a pour vocation centrale de soutenir des projets ou des programmes portés par les pays bénéficiaires (Etats, collectivités, entreprises...) sous forme de prêts ou de subventions, notamment dans les pays les moins avancés. Elle intervient dans différents domaines : éducation, santé, assainissement, microfinance, infrastructures, préservation de la biodiversité, lutte contre le réchauffement climatique ou contre la désertification.

Dans le cadre de ses interventions en faveur de la préservation de la biodiversité, par exemple, l'Agence Française de Développement soutient plusieurs projets de développement ou de réhabilitation d'aires protégées : Parcs des Quirimbas et du Limpopo au Mozambique, Aire de Conservation de Meru au Kenya, Parc National d'Ifrane au Maroc. Ses appuis aux administrations nationales en charge des réserves et parcs naturels sont centrés sur deux enjeux principaux :



Concertation entre villageois sur la gestion de leur parc. Parc des Quirimbas, Mozambique.

© Constance Corbier-Barthaux - AFD

- le développement des populations habitant dans les territoires de parcs ou dans les zones périphériques,
- le financement durable de ces aires protégées.

Dans ce domaine, comme dans d'autres secteurs d'intervention de l'AFD (agriculture, forêt, pêche), la mobilisation des PNR semble tout à fait fondée mais n'a pas encore, à ce jour, connu une déclinaison opérationnelle.

Alors que les politiques internationales des collectivités françaises se développent, ces projets environnementaux peuvent également converger avec des coopérations menées par une région, un département ou une ville. Afin de renforcer ses modalités

d'intervention et la cohérence de l'aide publique au développement, l'AFD a fait du développement de partenariats avec les collectivités françaises une de ses orientations stratégiques. Elle a ainsi signé ces dernières années plusieurs conventions de partenariat avec des régions (Ile-de-France et Auvergne, par exemple) et des départements (Hauts-de-Seine, Martinique). Ces conventions cadrent la volonté des deux parties d'engager des actions coordonnées en matière de coopération décentralisée. Elles ont vocation à être déclinées en conventions plus opérationnelles au regard d'actions concrètes identifiées. Celles-ci pourraient constituer des ancrages pour les collectivités développant des partenariats avec leurs PNR en matière de coopération.

LE FONDS FRANÇAIS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL

Fonds public bilatéral créé en 1994, le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM) a pour objectif de favoriser la protection de l'environnement mondial dans les pays en développement. Le FFEM est un instrument de la coopération et du développement de la France dédié à la promotion d'innovations dans les domaines de l'environnement mondial (climat, biodiversité, eaux internationales, désertification, déforestation, polluants organiques persistants, ozone) intégrés dans des programmes et

projets de développement durable. Le FFEM soutient plusieurs projets de coopération mobilisant les PNR et leur Fédération, principalement en Amérique latine (Chili, Argentine, Brésil, Uruguay). Ces financements appuient la mise en place de modes de gouvernance locaux et de gestion globale d'un territoire. Le dernier projet en date, lancé en 2008, vise à appuyer le développement du Système national des aires protégées uruguayen. Dans ce cadre, le FFEM a conclu un partenariat avec la Fédération des Parcs qui porte sur la fourniture d'une assistance technique à l'équipe de projet ainsi qu'un suivi plus global des activités du projet.

Parc naturel régional
en Uruguay.



© J. Padern

LES COLLECTIVITÉS LOCALES ET LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

Même si les régions, les départements, les communes et leurs regroupements menaient depuis de très nombreuses années des actions à l'étranger (aide humanitaire et d'urgence, actions de promotion économique, ...), ce n'est que la loi « Thiollière » du 2 février 2007 qui leur a donné un cadre juridique sécurisé.

La coopération décentralisée est désormais une compétence d'attribution des collectivités territoriales. Elles sont autorisées à conduire des actions de coopération décentralisée dans le cadre de conventions avec des autorités locales étrangères.

Pour les régions ou les départements, la politique de coopération décentralisée est souvent structurée en deux volets. Un premier volet est dédié à la mise en œuvre de projets de coopération décentralisée à l'international avec une liste limitée de coopérations. Le second volet permet la mise en œuvre d'actions d'éducation au développement sur le territoire régional ou départemental afin de favoriser l'appropriation des valeurs de solidarité internationale auprès du plus grand nombre.

Mettant en œuvre cette politique de manière transversale avec les autres politiques régionales ou départementales, les PNR sont indirectement concernés par la coopération décentralisée de ces collectivités.

DE QUOI PARLONS-NOUS ?

Le guide de la coopération décentralisée de la Direction générale de la coopération internationale et du développement (DGCID) la définit comme l'ensemble des actions de coopération internationale menées entre une ou plusieurs collectivités territoriales (régions, départements, communes et leurs regroupements) et une ou plusieurs autorités locales étrangères dans un intérêt commun.

**EXTRAIT DE LA POLITIQUE DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE
DU CONSEIL RÉGIONAL NORD-PAS DE CALAIS
(rapport de séance plénière du 20 novembre 2008)**

Des coopérations de région à région

(...) La Région Nord-Pas de Calais fait le choix d'un engagement résolu et volontaire dans le champ de la coopération au développement, en privilégiant la qualité de l'engagement à la quantité (...). Les accords signés sont le fruit du passé, de l'actualité politique et géopolitique de la France et de la Région Nord-Pas de Calais, de sollicitations diverses et du souhait de conforter la démocratie et le processus de décentralisation à l'œuvre dans de nombreux pays partenaires. Ils répondent tous à un triple objectif qui est de :

- s'engager sur un nombre restreint de pays afin de privilégier la qualité de l'engagement ;
- développer une approche territoriale ;
- privilégier les actions et les programmes dans l'optique d'un développement durable.

La politique d'aide et d'éducation au développement de la région

L'ambition du conseil régional est que la politique de solidarité internationale soit comprise du plus grand nombre d'habitants, et qu'il y ait une forte adhésion au projet régional. L'objectif est bien de générer une meilleure compréhension des enjeux planétaires, de proposer des éléments d'amélioration, de participer aux grands débats nationaux et internationaux, tout en soutenant les initiatives portées par les acteurs du Nord-Pas de Calais.

Conscient de cet enjeu pour la politique de solidarité internationale, le conseil régional a souhaité mener de front trois initiatives :

- initier et développer des projets de coopération décentralisée ;
- soutenir les initiatives solidaires d'acteurs régionaux, s'inscrivant dans le cadre de l'aide au développement ;
- mener un travail de sensibilisation du plus grand nombre pour une véritable éducation au développement sur le territoire régional.

LES PARCS NATURELS RÉGIONAUX

Un parc naturel régional est un territoire, reconnu nationalement pour la qualité de son patrimoine naturel et culturel et sur lequel élus, professionnels, associations et habitants définissent volontairement un projet de développement durable à 12 ans.

Ce projet est formalisé dans une charte, dont la coordination de la mise en œuvre est confiée au parc, juridiquement organisé en syndicat mixte. Le parc fédère toutes les forces vives du territoire. Avec l'appui d'une équipe d'ingénierie pluridisciplinaire, il met en œuvre la charte, dans ses domaines d'intervention : gestion et protection de la biodiversité, développement rural (agriculture, forêt, tourisme...), développement social et culturel, sensibilisation et pédagogie à l'environnement.

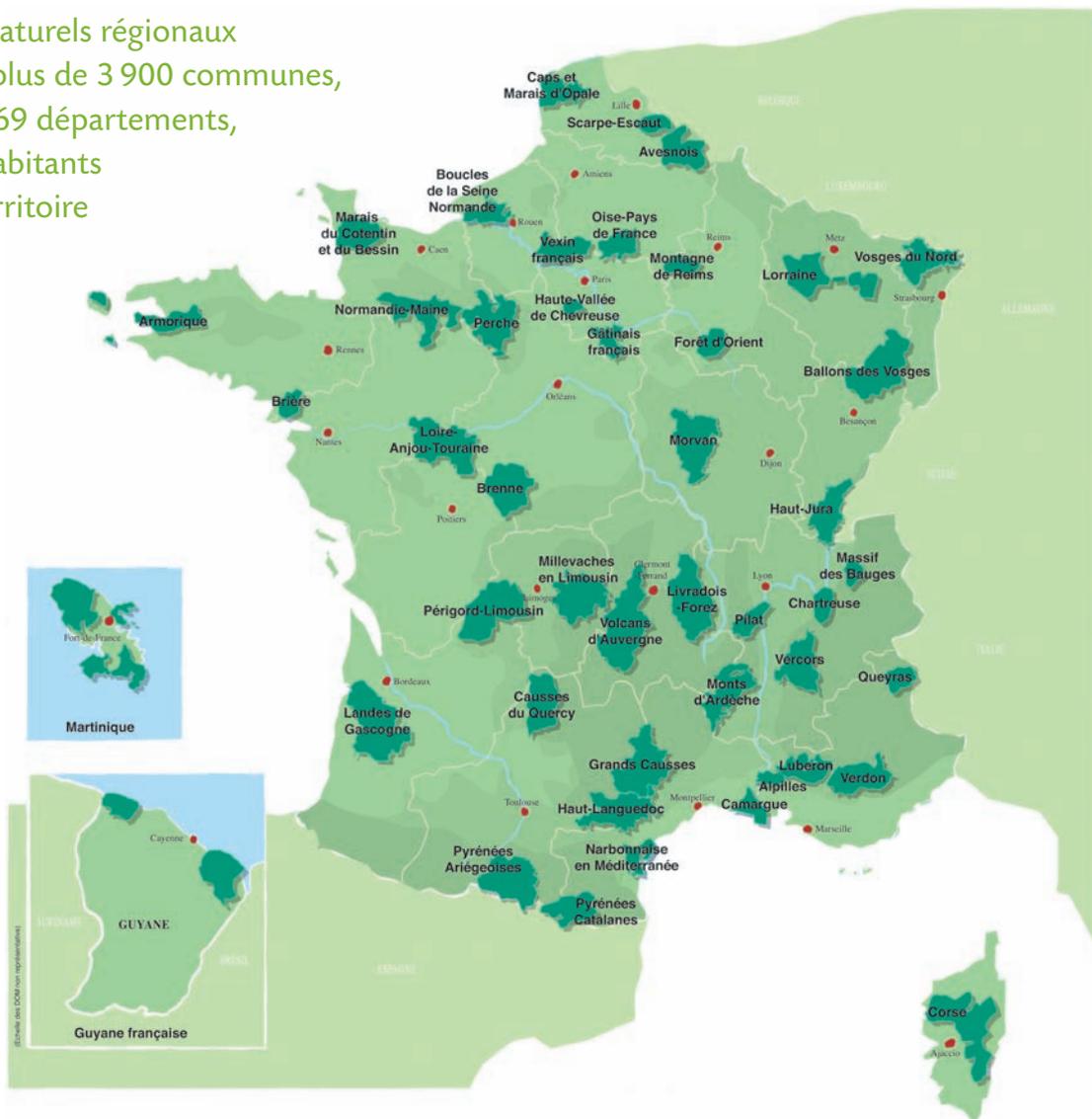
Sur l'initiative des conseils régionaux (compétents dans ce domaine), le classement d'un territoire en « parc naturel régional » est décidé par décret du Premier ministre. Il est renouvelable tous les 12 ans après une procédure de révision de la charte. La France compte à ce jour 46 PNR.

Ces 46 parcs se sont fédérés au travers de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France qui anime, accompagne, défend et promeut ce modèle de développement durable en France et dans le monde. Aussi développe-t-elle des actions dans trois domaines :

- représentation des intérêts collectifs des parcs naturels régionaux auprès des instances nationales et internationales ;
- participation à la définition et à la mise en œuvre de la politique en faveur des espaces ruraux français ;
- diffusion et valorisation de l'éthique des parcs naturels régionaux et de leurs actions, en France et à l'international.

Les 46 parcs naturels régionaux

Les 46 parcs naturels régionaux
représentent plus de 3 900 communes,
21 régions et 69 départements,
3 millions d'habitants
et 13 % du territoire



En complément de cette dynamique nationale, les PNR se sont, depuis toujours, rencontrés et rassemblés sous forme de réseau régional qu'il s'agisse de région au sens administratif ou au sens géographique du terme. Ces regroupements peuvent s'opérer selon une forme juridique arrêtée, par exemple en association loi 1901 ou en syndicat mixte. L'IPAMAC est ainsi une association composée de 9 parcs naturels régionaux du Massif central et du parc national des Cévennes tandis que l'ENRx regroupant les trois PNR de la Région Nord-Pas de Calais est organisé en syndicat mixte. Ils se réunissent aussi parfois de manière informelle, l'animation étant assurée soit par les régions (réseau des PNR de Rhône-Alpes) soit par les parcs eux-mêmes (réseau des PNR de Provence-Alpes-Côtes d'Azur).

La Fédération et son réseau de PNR sont engagés depuis longtemps dans la coopération internationale. En 2003, afin d'accompagner les parcs engagés dans une telle démarche et de donner au réseau une politique partagée, la Fédération a défini une stratégie internationale qui conjugue :

- la reconnaissance de la démarche des PNR en France comme à l'international ;
- le développement de projets de coopération, portés par la Fédération ou les parcs.

Cette stratégie promeut la coopération décentralisée comme un mode privilégié de l'action internationale des PNR.

ON NE PART PAS DE RIEN !

La Fédération des Parcs naturels régionaux de France a déjà engagé plusieurs réflexions dans ce domaine, notamment lors de rencontres « internationales » organisées dans le PNR du Queyras en 2003 et dans celui du Massif des Bauges en 2006. Certains enseignements de ces rencontres ont d'ailleurs été publiés dans l'ouvrage « La coopération internationale des Parcs naturels régionaux de France – Vade-mecum – avril 2008 », édité par la Fédération des Parcs et le ministère des Affaires étrangères et européennes.



1.2 Analyse des partenariats et modalités de travail

LE REGARD DES PNR SUR LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

Une intervention « par intérêt », mais pas par obligation

Le code de l'environnement, qui définit la politique des parcs naturels régionaux, ne prévoit pas un engagement particulier, de leur part, dans le domaine de la coopération internationale.

Cette absence « d'obligation légale » n'a pas empêché certains PNR de formaliser un volet « coopération européenne et internationale » dans leur charte. Cette tendance se confirme dans les nouvelles chartes de parc (Montagne de Reims, Gâtinais Français...).

Si certains dispositifs financiers (Leader, INTERREG) les amènent à s'y engager, il semblerait que les parcs s'investissent plus facilement dans des projets transfrontaliers ou européens que dans des démarches de coopérations avec des pays d'Afrique, d'Asie ou d'Amérique latine.

Quoiqu'il en soit, cette politique de coopération figure généralement dans les chartes au titre de « **l'ouverture du territoire** » et exprime la volonté de développer la notoriété du parc. En fonction de l'engagement et de la maturité du parc dans ce domaine, le niveau de détail de cette politique est très variable d'une charte à l'autre. Certaines affichent une simple intention ; d'autres insistent sur la définition des valeurs véhiculées ou sur des thèmes de coopération ; d'autres encore vont jusqu'à désigner des partenaires internationaux.

Généralement, le volet « coopération internationale » des chartes de PNR évoque le lien nécessaire avec les politiques de coopération décentralisée des régions ou des départements.

Rares sont les parcs qui ont profité du temps de révision de leur charte pour engager une animation territoriale spécifique et construire, avec les acteurs locaux et les partenaires institutionnels, une véritable politique de coopération décentralisée avec des objectifs, des modalités opérationnelles et des moyens financiers.



Village de caractère dans le PNR du Pilat.

© F. Olivier - PNR Pilat

EXTRAIT DE LA CHARTE DU PNR DU PILAT « OBJECTIF 2010 »

Axe 3.8 : Partager son savoir-faire

Le Parc du Pilat a acquis depuis sa création une certaine expérience, technique, scientifique ainsi qu'une méthode de travail. Ces vingt-cinq années d'expérience dans la conduite d'opérations représentent une ressource considérable qui pourrait bénéficier à de jeunes structures.

Dans le cadre de sa mission d'expérimentation et d'exportation de ses innovations, le Parc du Pilat peut apporter son savoir-faire à d'autres collectivités, d'autres territoires, d'autres partenaires et acteurs ou futurs acteurs.

3.8.1. en témoignant sur ses expériences

Sollicité par des pays, des acteurs, des organismes extérieurs, le Parc répondra à la demande et pourra faire partager son expérience sur les opérations qu'il a pu conduire sur son territoire.

3.8.2. en s'ouvrant sur l'extérieur

Conformément à l'objectif d'ouverture sur l'extérieur, le Parc s'efforcera de jouer un rôle moteur pour développer, dans les domaines relevant de ses missions, tous les partenariats permettant d'élargir les échanges et les coopérations avec d'autres territoires au niveau national et international.

Pour en savoir plus : voir en annexes

EXTRAIT DE LA CHARTE DU PNR DE LOIRE-ANJOU TOURAINE

Axe III -14 – Agir conjointement pour le développement durable : du local à l'international

Engagés dans la coopération internationale depuis plus de 10 ans, les parcs naturels régionaux, au travers de leur Fédération, ont défini en 2003 une stratégie de coopération internationale pour développer et structurer leurs interventions.

Le concept français de Parc naturel régional dont le but est de concilier le développement et l'environnement dans des territoires vivants et habités, constitue une singularité au plan international. L'initiative locale, l'adhésion des collectivités locales au sein d'une politique nationale de l'État suscite un grand intérêt.

A ce jour, l'action des Parcs à l'international se concentre essentiellement sur 5 axes : l'accueil de délégations étrangères, l'expertise ponctuelle sur le développement durable, la coopération décentralisée de territoire à territoire sur les thèmes du développement durable, les grands projets de coopération institutionnelle, incluant une assistance technique, voire une équipe permanente, et la coopération transfrontalière.

Depuis sa création, le Parc s'est progressivement engagé sur les quatre premiers axes. La coopération internationale de territoire à territoire se pratique davantage avec l'Amérique du Nord et l'Union européenne, alors que les missions d'appui concernent plutôt l'Afrique, l'Amérique du Sud et l'Asie.

Les principes de coopération du Parc s'inscriront dans le respect de la charte de coopération décentralisée pour le développement durable, publiée en septembre 2004. La Fédération des Parcs naturels régionaux a été associée à la rédaction de cette charte qui a été signée par les régions Centre et Pays de la Loire ainsi que par les deux villes-portes.

Enfin, l'implication précoce du Parc dans l'inscription du Val de Loire au patrimoine mondial de l'UNESCO positionne bien le territoire dans une logique internationale.

Article n°99 – Contribuer au développement durable de territoires remarquables du monde hors Union européenne

Objectif opérationnel : Développer des partenariats internationaux

En axant son intervention sur les dimensions patrimoniales, le Parc souhaite contribuer à l'enrichissement et à la pertinence des actions de coopération existantes. Cependant, il ne s'agit pas pour le Parc de baser son intervention sur l'application de méthodes identifiées en occident et appliquées dans les pays en développement. Pour être acteur du changement, le Parc souhaite participer à la recherche de solutions sur place, en fonction des contextes locaux et au vu de son expérience.

...

...

Le rôle du Parc

Le Parc développera des missions d'expertise et de conseil en lien avec les thématiques et les compétences de son territoire. Il pourra mobiliser ses compétences pour la mise en œuvre de démarches "types PNR" en liaison étroite avec les organismes internationaux référents et dans le cadre d'initiatives de coopération décentralisée soutenues par les grandes collectivités membres du Parc. En termes d'expertise, sera essentiellement concernée la valorisation du delta intérieur du fleuve Niger (Mali) en tant que partenaire technique du protocole Loire-Niger signé en novembre 2005, mais aussi dans le cadre de programmes européens de coopération portés par la ville d'Angers et les régions Centre et Pays de la Loire au travers de la Mission Val de Loire. En ce qui concerne le portage de projet "type PNR", notamment vis à vis de pays du "Sud", le Parc amplifiera son soutien technique et humain à la démarche d'Eco-vallée sur la rivière Nam Khan au Laos avec le soutien des deux régions.

Les modalités d'intervention

Partenariat technique dans le cadre des démarches de coopération soutenues par les régions et départements membres du Parc.

L'engagement des signataires

La Région Centre et l'UNESCO soutiennent financièrement le projet d'Eco-vallée de la Nam Khan, candidat au programme « Man and Biosphere » (MAB) de l'UNESCO au Laos.

Les partenaires principaux

Le ministère des Affaires étrangères, la Fédération des Parcs, la Mission Val de Loire et l'UNESCO.

Une politique émergente reposant sur de nombreuses sollicitations

En effet, même si les PNR et leur Fédération sont engagés depuis près de 10 ans dans la coopération internationale et peuvent être fiers du chemin parcouru, cette politique n'est pas prioritaire au sein du réseau. De ce fait, elle reste encore émergente et balbutiante.

Les difficultés à surmonter sont nombreuses : faible appropriation des enjeux par les élus

locaux, manque de lisibilité et de cohérence dans les diverses interventions des parcs, disponibilité réduite de ses équipes techniques... C'est pourquoi les 2^e rencontres de la coopération internationale, organisée dans le PNR du Massif des Bauges (Rhône-Alpes) en 2006 concluait que « *même si l'implication des parcs au-delà des frontières est fondée, c'est toujours une bataille qui reste à gagner, et peut-être encore plus aujourd'hui, compte-tenu des difficultés auxquels sont confrontés les parcs dans leur fonctionnement quotidien* ».

Aussi, les PNR n'ont pas les moyens suffisants pour mener à bien une réelle politique de coopération :

- C'est souvent le directeur qui suit les dossiers et qui s'implique personnellement ;
- les élus locaux ciblent prioritairement les financements, qu'ils peuvent obtenir auprès des régions et des départements, pour mettre en œuvre des actions sur leur propre territoire ;
- les services de bureaux d'études spécialisés sont rarement mobilisés lors de la définition et de la conduite des projets de coopération.

Au-delà de quelques cas isolés reposant sur des partenariats plus formels et structurés (Camargue en Espagne, Loire-Anjou-Touraine au Laos), les parcs interviennent donc le plus souvent au coup par coup, sans méthodologie formalisée, en réponse à des sollicitations de partenaires institutionnels et dans l'esprit d'une coopération dite « d'expertise ». De ce fait, même si l'intention est souvent évoquée lors de la définition du projet, très rares sont les exemples de coopération comprenant des actions sur le territoire français et impliquant les partenaires étrangers et leurs propres savoir-faire.

COOPÉRATION « D'EXPERTISE » OU « DE TERRITOIRE À TERRITOIRE » : DE QUOI PARLONS-NOUS ?

DÉFINITION ET TÉMOIGNAGE

La coopération dite « d'expertise » mobilise ponctuellement un élu, un technicien ou un acteur économique d'un PNR, au sein d'un programme de coopération portée par un de ses partenaires (ministère, Conseil régional, ...). Cette contribution porte sur une expérience particulière au regard d'un savoir-faire du parc et permet de contribuer aux réflexions engagées par un partenaire étranger.

Cette intervention du PNR est ponctuelle, sur sollicitation de son partenaire et sans formalisation d'un partenariat entre le parc et l'acteur international.

Une telle coopération se déroule sans échange formel avec le territoire du parc mais apporte un réel enrichissement personnel pour celui qui assure cette mission

La coopération dite « de territoire à territoire » engage véritablement le territoire du parc (ses élus, ses professionnels, ses associations, ses habitants) dans des actions de coopération, sur la durée, avec des acteurs d'un territoire à l'étranger, sur la base d'un programme co-construit et formalisé dans une convention.

Cette coopération, qui revêt tous les aspects habituels d'un projet de coopération décentralisée (diagnostic des enjeux, identification des objectifs, signature de convention, mobilisation de financements...), peut s'insérer dans une coopération plus vaste portée par une région ou un département ou bien se dérouler indépendamment de la politique de ces collectivités.

Lors d'un comité de pilotage du projet de coopération, la délégation française (Président du Conseil Régional d'Aquitaine, techniciens et élus locaux) a pu observer dans les falaises du Parc National de Souss Massa les derniers "Ibis chauves" de la planète.



© PNR Landes de Gascogne (V. Hidalgo)

TÉMOIGNAGE DE VÉRONIQUE HIDALGO, directrice de la Maison de la nature du Bassin d'Arcachon impliquée dans un projet d'appui au développement de l'écotourisme dans le Parc national de Souss Massa Dra au Maroc, à la demande du Conseil régional d'Aquitaine

C'était la première fois que la Région Aquitaine, au titre de sa politique de coopération décentralisée, sollicitait le parc pour son savoir faire. Elle avait été interpellée par la Région de Souss Massa pour que leur parc national s'ouvre au public. Les Marocains étaient très intéressés par l'expérience française d'ouverture d'un territoire protégé dans une perspective de développement durable. Le projet a duré 5 ans (2003-2008).

Cela a tout d'abord créé un lien plus fort entre le parc et le service « coopération internationale » Région Aquitaine sur un sujet très concret. Ce partenariat a sans doute permis de modifier son regard sur le parc. Cette plus grande reconnaissance régionale a également été ressentie par certains élus locaux. Ensuite, les actions engagées (rencontres, communication...) ont augmenté la notoriété du PNR des Landes de Gascogne.

Pour les membres de l'équipe technique de la maison de la nature du Bassin d'Arcachon les bénéfices de ce projet ont été nombreux :

- prise de recul sur leurs propres pratiques techniques ;
- dynamique interne par la valorisation des expériences des uns et des autres ;
- enrichissement personnel lors des rencontres et des échanges avec les acteurs marocains.

Cette coopération d'expertise a également permis au parc de s'interroger sur la question de « l'international » et à l'occasion de la révision de la charte, ce sujet a été mieux positionné au sein du projet territorial. Au final, le partenariat avec la Région Aquitaine dans ce domaine a été formalisé plus clairement.

Plus globalement, une telle intervention d'expertise a obligé le parc à se poser de vraies questions dans ce nouveau domaine de la coopération internationale. Le sujet est désormais pris plus au sérieux au sein des instances techniques et politiques. Il s'articule même désormais avec deux programmes leader en place sur le territoire du parc et qui s'appuient sur l'expérience du PNR pour développer leur axe d'intervention à l'international.

TÉMOIGNAGE DE SÉBASTIEN CARLIER,
chargé de mission « action culturelle et éducation à l'environnement »
au PNR des Landes de Gascogne, responsable du projet de coopération culturelle
avec la province d'El Hajeb au Maroc

C'est l'ancrage territorial qui constituait le fondement du projet de coopération à travers notamment les communautés marocaines de la province d'El Hajeb venues s'installer sur le territoire du Parc des Landes de Gascogne.

La rencontre des acteurs « d'ici et de là-bas » (culturels, artistiques, politiques, associatifs, enseignants, ...) en a été le moteur et a permis de l'inscrire dans la durée. Au fil du temps, les relations humaines (rencontres, échanges, moments de convivialité, ..) ont permis de tisser des liens et définir ensemble des projets communs.

La mise en œuvre du projet et notamment la réciprocité des actions engagées (études ethnologiques, résidences d'artistes, soirées, festivals, ...) ont contribué à un réel enrichissement de la politique culturelle du Parc des Landes de Gascogne au service de son territoire. Elle a désormais une résonance plus importante et une reconnaissance politique plus forte. L'intérêt local à agir là-bas n'est plus à démontrer !

Mais le projet a également contribué à l'émergence d'une véritable dynamique culturelle au sein de la province d'El Hajeb : développement des relations entre la province et les associations, création d'infrastructures hôtelières, lancement de la Maison de la culture, pour laquelle la première pierre a été posée lors du festival de clôture du projet.

Pour en savoir plus : voir en annexes

Les PNR sont sollicités sur des temps d'échanges d'expériences pour leurs compétences dans de nombreux domaines liés à l'aménagement du territoire : définition d'un projet de territoire, gouvernance participative, gestion contractuelle des milieux naturels, valorisation de l'identité territoriale, éco-tourisme, valorisation des produits... Véritables laboratoires du développement durable, ils sont appréciés pour l'originalité et la qualité de leur équipe d'ingénierie en

milieu rural. Mais c'est surtout l'esprit de la démarche PNR qui intéresse les partenaires étrangers (équilibre entre protection et développement, organisation territoriale, gouvernance locale d'un projet de développement, fonctionnement du binôme élu/technicien, principe de la charte d'un PNR).

L'intervention des PNR dans le sillage d'un partenaire peut prendre néanmoins différentes formes :

- intervention en tant qu'expert au sein d'un programme de coopération décentralisée d'une région (Luberon au Maroc) ;
- portage d'un projet de coopération, pour le compte d'une région (Loire-Anjou-Touraine au Laos) ;
- prise en charge du volet « accueil et formation » au sein d'un programme de coopération de la Fédération des Parcs (Narbonnaise au Bénin).

Les avantages d'une telle intervention dans le sillage d'une région ou d'un département sont clairement reconnus par les PNR. Elle permet de :

- se concentrer sur la conduite opérationnelle du projet sans avoir le souci de sa gestion administrative et financière ;
- positionner les actions du parc dans un cadre d'intervention plus global ;
- garantir le suivi et la pérennité des actions de coopération engagées.

**EXTRAIT DE L'INTERVENTION DE MICHÈLE EYBALIN,
vice-présidente du PNR du Vercors à la journée du 16 juin 2009
à l'Agence Française de Développement**

Dans le cadre de la révision de sa charte, le PNR du Vercors a intégré un axe « transfert d'expériences à l'international ». Il est précisé que les actions du parc à l'international doivent s'inscrire à la fois dans les politiques de coopération de la Région Rhône-Alpes et de la Fédération des Parcs. Pour le parc cet emboîtement « Fédération-région-PNR » est nécessaire pour garantir un minimum de pérennité aux coopérations.

Certains parcs, qui portent eux-mêmes un projet de coopération, sollicitent simplement leur région au travers des dispositifs financiers de soutien aux initiatives à l'international. C'est le cas du Parc des Landes de Gascogne au Maroc.

Départ pour la cérémonie de sacralisation de la lagune au Bénin.



© Th. Lamière - PNR Narbonnaise en Méditerranée

Le PNR Narbonnaise en Méditerranée a pris le relais de la Fédération des Parcs dans un projet de soutien à la mise en place d'une démarche pilote de protection de la biodiversité et du patrimoine culturel, afin de contribuer au développement durable de la lagune côtière du Bénin.

Les PNR et leur Fédération confrontés à une distorsion entre l'offre et la demande

Au niveau national, la Fédération est désormais reconnue, par de nombreux Etats ou territoires et par les acteurs français de la coopération, comme un interlocuteur institutionnel et opérationnel. L'application de sa stratégie internationale de 2003 a permis la réalisation de nombreuses coopérations d'échanges d'expériences ou d'appui à la mise en œuvre de politiques de développement durable : expérimentation d'un dispositif d'aide au développement durable en Patagonie chilienne, mise en place d'une démarche de type PNR au Brésil

ou expérimentation de la gouvernance des PNR sur deux sites pilotes en Uruguay. Ces projets ont très souvent reçu le soutien financier du FFEM. Mises en œuvre sur une longue période (entre 2 et 4 ans), certaines missions de la Fédération incluaient même une assistance technique structurée auprès du partenaire international. Ces projets s'appuyaient ponctuellement sur l'expertise de certains PNR.

Encore aujourd'hui, les demandes de partage de méthodes et de pratiques, formulées auprès de la Fédération, sont significatives et en constante progression. Mais parallèlement les difficultés de mobilisation des PNR et des régions sur ce sujet restent entières.

ETAT DES SOLLICITATIONS FAITES À LA FÉDÉRATION DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX DE FRANCE D'AVRIL À OCTOBRE 2009

- avril-mai 2009 : sollicitation pour une coopération avec l'Etat du Minas Gerais au Brésil ;
- juin 2009 : accueil d'une délégation malienne dans le cadre d'un projet de tourisme solidaire mis en œuvre par le GRDR ;
- juillet 2009 : accueil de la sous-secrétaire d'Etat à l'Environnement et aux Ressources naturelles de la République Dominicaine dans le cadre du programme des personnalités d'avenir du MAEE ;
- août 2009 : sollicitation pour une coopération avec le Parc de Tijuca dans l'Etat de Rio au Brésil ;
- septembre 2009 : accueil du directeur exécutif de la Fondation Moises Bertoni, principale ONG dédiée au développement durable du Paraguay dans le cadre du programme des personnalités d'avenir du MAEE ;
- septembre 2009 : rencontre avec la représentante de la Brownstone Foundation et du président de l'ONG cubaine Pronaturaleza : demande d'expertise sur les thèmes liés à la protection du patrimoine naturel et culturel
- septembre 2009 : accueil d'une délégation brésilienne dans le cadre d'un projet de coopération de la Direction générale pour la politique régionale de la Commission européenne avec des méso-régions brésiliennes (projet de parc naturel régional) ;
- octobre 2009 : sollicitation pour une coopération avec la Chine dans la province du Guanxi (projet d'écovillage).

A titre d'exemple, les partenaires internationaux de l'Agence Française de Développement (ministères ou administrations des parcs) sont effectivement intéressés par des échanges d'expérience avec les PNR français. En effet, la gestion concertée, participative ou contractuelle des ressources fait souvent partie de la panoplie d'instruments promue par les projets dont ils bénéficient. De plus, si les parcs naturels régionaux n'existent souvent pas au-delà des frontières françaises, il n'en demeure pas moins que dans de nombreux pays les parcs nationaux sont des parcs habités comme les PNR. Ces parcs sont à la recherche d'expériences semblables, notamment en France, à même de démontrer par des exemples concrets comment une aire protégée peut être un outil de développement. Ces demandes pourraient évoluer, dans le temps, vers des actions de partenariats plus structurées et sur le long terme.

Sans en dresser une analyse complète, on remarque différentes formes d'articulation entre les démarches initiées par la Fédération, les régions et les PNR. Certains projets sont portés en commun (projet Mosaïques d'aires protégées au Brésil). D'autres sont initiés par la Fédération et associent ensuite quelques parcs, sans faire le lien avec les politiques de coopération de leurs régions (partenariat avec l'Alliance of National Heritage Areas

aux Etats-Unis). Des projets d'expertise sont réalisés par la Fédération avec l'appui d'un PNR qui, a la possibilité de développer ensuite une coopération « de territoire à territoire » (Narbonnaise au Bénin). A ce jour la Fédération, les régions membres et les PNR n'ont pas défini de cadre d'intervention partenarial commun afin d'organiser les réponses aux sollicitations qui sont faites au réseau.

La volonté des PNR de donner « plus de sens » à leurs actions internationales

Enfin, les entretiens réalisés ont montré la volonté générale des PNR de donner « plus de sens » à leurs actions de coopération. Certains souhaitent dépasser les accueils des délégations sollicités par leur(s) région(s) ou leur(s) département(s) et construire une véritable politique en lien avec leur charte. D'autres sont conscients de la nécessité de sensibiliser les acteurs de leur territoire, aux enjeux de l'international, avant d'engager des actions concrètes à l'étranger.

EXTRAIT DE LA CHARTE DU PNR DE LA MONTAGNE DE REIMS

Article 40 - Organiser le transfert d'expériences et développer la coopération internationale

(...) Afin de conforter et de valoriser l'expérience du parc, la Région Champagne-Ardenne et le Conseil général de la Marne examinent avec lui les opportunités d'échanges au titre de la coopération décentralisée.

Le parc s'engage à donner suite aux sollicitations de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, de la région et du conseil général lorsque les perspectives de coopération répondent aux principes suivants :

- les champs ciblés par la coopération permettent de valoriser l'expérience acquise par le parc dans ses domaines d'excellence ou lui donnent l'opportunité de tirer parti d'expériences intéressantes sur des problématiques nouvelles qu'il se propose d'aborder ;
- au-delà du contexte diplomatique des échanges initiaux, l'action de coopération doit répondre à des objectifs identifiés de part et d'autre répondant à une préoccupation d'équilibre de l'échange ;
- l'implication du parc dans une action de coopération décentralisée suppose son inscription dans la durée, et donc une garantie de continuité des financements apportés par la région ou le conseil général et par leurs partenaires financiers ;
- l'appropriation locale de l'enjeu de la coopération est une condition nécessaire au succès. Elle passe par une information sur les objectifs de l'échange. Cette appropriation doit être facilitée si l'action de coopération se prête à une déclinaison territoriale pouvant impliquer également des communes, des intercommunalités ou les villes portes.

Dans cette perspective, le parc s'engage à accueillir les délégations étrangères reçues par la région, le conseil général de la Marne et la Fédération des Parcs naturels régionaux de France.

PHILIPPE ANDLAUER,
directeur du PNR du Haut-Jura

La stratégie de développement des parcs passe aujourd'hui par la coopération, c'est un fait. Mais la coopération étant très chronophage et les moyens, notamment humains, très comptés, il importe de se poser la question : coopérer avec qui et pourquoi ? Car les parcs ne peuvent pas tout faire.

Avec qui ? La coopération interterritoriale et la coopération transfrontalière sont fortement encouragées par les régions, l'Etat et l'Union européenne, au point d'être quasiment des conditions d'éligibilité de certains programmes financiers. Quelle marge, quel temps, reste-t-il alors pour des coopérations internationales ? Mais s'il « faut », ou si l'on veut quand même, coopérer à l'international, le mode d'intervention du parc se doit d'être réfléchi : une intervention ciblée sur un thème et dans le temps, pourquoi pas ? Mais s'il s'agit de piloter tout un projet à distance avec un chargé de mission expatrié, alors les ONG sont bien mieux placées que les parcs pour le faire.

Faut-il coopérer ? Si c'est pour contribuer au développement du territoire du PNR par le biais d'un projet, co-construit et équilibré dans les apports de chacun, dépassant le simple mais insuffisant accueil de délégations, la réponse est oui. S'il s'agit d'exporter le modèle Parc à l'étranger, c'est à la Fédération des Parcs d'agir.

Sans renoncer aux interventions ponctuelles sur des temps d'échanges d'expériences, tous les parcs contactés souhaitent développer une coopération dite « de territoire à territoire ».

Ces dernières années, le thème de l'international a pris davantage de place au sein des actions des réseaux régionaux de PNR : le conventionnement entre le conseil régional

Nord-Pas de Calais et ENRx ou le programme international de l'IPAMAC illustrent cette tendance. Cependant tous les PNR ne sont pas forcément concernés par une telle dynamique de réseau et certains réseaux n'ont encore qu'un fonctionnement informel. Enfin, comme pour tous les autres sujets, l'implication de chaque PNR dans le fonctionnement de ces réseaux reste un pré-requis.

EXTRAIT DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2007-2009 ENTRE ESPACES NATURELS RÉGIONAUX ET LE CONSEIL RÉGIONAL NORD-PAS DE CALAIS

Objectif opérationnel n°6 : Contribuer à la politique régionale de coopération décentralisée

Dans le cadre de sa politique de coopération décentralisée, la région s'engage auprès de ses partenaires des zones de coopération de façon à permettre qu'une attention toute particulière soit portée aux démarches de développement local, à l'émergence et l'organisation des sociétés civiles, à la mise en place de véritables collectivités territoriales, en capacité de réfléchir à un aménagement harmonieux et durable de leur territoire, pour un mieux vivre des populations et un renforcement de la démocratie.

Pour renforcer cet engagement, l'exécutif régional a affirmé sa volonté que soit consacré 1 % du budget de chaque politique régionale à la coopération Nord-Sud.

Pour la période 2007-2009, Espaces Naturels Régionaux apportera son expertise sur des thèmes d'intervention autour de l'environnement, pour concilier protection d'espaces et d'espèces, développement économique et participation des populations :

- Réflexion sur des outils de gestion territoriaux type PNR
- Education à l'environnement
- Valorisation des potentiels économiques des territoires
- Tourisme durable

Les actions mises en œuvre s'articuleront autour de deux axes principaux :

- l'accompagnement en méthodologie et en ingénierie des partenaires des zones de coopération ou de partenaires du Sud dans une perspective d'aménagement durable du territoire ;
- la mobilisation des savoir-faire et expertises d'Espaces Naturels Régionaux et des PNR au service de ces territoires.

Espaces Naturels Régionaux pourra venir en appui pour :

- l'accueil de délégations ;
- la participation d'experts à des missions exploratoires ;
- la participation à l'élaboration des projets.

Territoires possibles : Madagascar, Maroc, Brésil (à terme).

Dans le cadre d'un programme de coopération décentralisée entre le conseil régional du Nord-Pas de Calais et la région d'Analanjirifo à Madagascar, ENRx a réalisé une mission d'expertise exploratoire dans le domaine de l'éducation à l'environnement et de l'accueil du public.

Claudie Boulanger, chargée de mission en éducation au territoire à ENRx, fait connaissance avec les élèves et les programmes scolaires d'une école primaire de Maroantsetra à Madagascar.



© M. Grzemski - ENRx

LE REGARD DES RÉGIONS ET DES DÉPARTEMENTS SUR LES PNR DANS LE CADRE DE LEUR POLITIQUE DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

Les parcs naturels régionaux, des opérateurs techniques attendus et appréciés

Conformément à leur compétence, chaque région doit formuler les objectifs et modalités de sa politique en faveur des PNR.

Déclinant les objectifs assignés par le code de l'environnement, les politiques régionales ne prévoient pas explicitement l'intervention des parcs en matière de coopération décentralisée.

La politique de coopération décentralisée des régions ou des départements est le plus souvent structurée en deux volets. Un premier volet est dédié à la mise en œuvre de projets de coopération décentralisée à l'internatio-

nal avec une liste limitée de coopérations. La région Nord-Pas de Calais, par exemple, a arrêté récemment une liste de cinq partenaires répartis entre le Brésil, le Sénégal, le Mali, le Maroc et Madagascar. Le second volet permet la mise en œuvre d'actions d'éducation au développement sur le territoire régional ou départemental afin de favoriser l'appropriation des valeurs de solidarité internationale auprès du plus grand nombre.

Mettant en œuvre cette politique de manière transversale avec les autres politiques régionales ou départementales, les PNR sont indirectement concernés par la coopération décentralisée de ces collectivités.

De plus, les régions et les départements placent souvent le développement durable au cœur de leurs actions à l'international et développent des projets qui concernent notamment le développement rural, l'agri et l'écotourisme ou la biodiversité. A ce titre, ces collectivités sont très intéressées par les PNR et les sollicitent comme « opérateur technique ».

Les régions et les départements semblent rencontrer deux difficultés dans la sollicitation des PNR : certaines collectivités évoquent les modalités d'articulation entre leurs différentes politiques internes (qui pilote ? qui porte ? qui finance ?), d'autres ressentent le manque de disponibilité des parcs.

**EXTRAIT DE L'INTERVENTION
D'ABDERRAHIM EL KANTHOUR,
responsable du pôle**

**« relations internationales » du conseil
régional de Champagne-Ardenne
à la journée du 16 juin 2009**

Les questions posées par les parcs sont au cœur des interrogations de la région : pourquoi coopérer ? quel sens donner à notre action à l'international ? Aussi une pédagogie permanente est nécessaire afin d'éviter d'éventuels blocages. De plus on observe nettement une évolution de la demande des partenaires étrangers. Au-delà de la coopération culturelle, les demandes de coopération décentralisée concernent désormais le développement durable, la gouvernance, la décentralisation... Cette évolution oblige la collectivité régionale à revoir sa stratégie en la matière.

Des évolutions de positionnement qui s'amorcent

Dans ce contexte, les territoires de PNR n'ont pas de place particulière au sein de la politique de coopération décentralisée des régions et des départements. Certaines régions comme le Nord-Pas de Calais amorcent néanmoins le virage de la territorialisation de leur politique de coopération avec la volonté d'identifier et mettre en œuvre des projets de coopération communs ou coordonnés avec les territoires de projets organisés (agglomération, pays, PNR).

Certaines collectivités font désormais évoluer leurs relations avec les parcs en réduisant leurs sollicitations ponctuelles et en développant des projets, co-construits à trois (la région, le PNR et le partenaire international). Enfin, les régions et les départements enquêtés reconnaissent tout l'intérêt d'encourager le développement, pour les PNR, de coopération de « territoire à territoire » en coordination avec leur propre politique.

EXTRAIT DE L'INTERVENTION DE GÉRARD BODINIER, conseiller du Président pour les relations internationales, conseil régional de Provence-Alpes- Côte d'Azur, lors de la journée du 16 juin 2009

Dans tous les accords de coopération de la région, il y a un chapitre traitant de l'environnement avec l'idée de promouvoir la démarche des PNR, véritables laboratoires de développement durable local. Il y a là tout un savoir qui mérite d'être transmis.

Concernant les partenariats région-PNR en matière de coopération décentralisée, nous sommes actuellement à un moment charnière. Jusqu'à présent les parcs étaient davantage considérés par la région comme des opérateurs techniques. Désormais, dans le cadre de la stratégie internationale de la région, une nouvelle phase de partenariat s'amorce, qui cherche à associer les parcs à des projets de développement local dans une démarche de co-construction.

SYNTHÈSE DES ÉLÉMENTS DE CONSTATS

INTERNATIONAL

Des acteurs internationaux (États, territoires, organisations, ...) intéressés par le modèle « PNR à la Française » et sollicitant des échanges d'expérience et des appuis à la mise en œuvre de politiques et de projets de développement durable

NATIONAL

FÉDÉRATION DES PARCS

De nombreuses réalisations
mais pas de moyens
d'animation pérennes.

Une distorsion de plus
en plus grande entre l'offre
et la demande d'échanges
d'expériences.

Une stratégie claire
mais sans cadre opérationnel
défini avec les Régions
et les PNR : cohérence
et choix des interventions,
organisation des moyens
pour répondre
aux sollicitations.

MINISTÈRES

La politique des PNR
ne prévoit pas formellement
leur implication
à l'international.

La coopération internationale
figure parmi les critères
des projets territoriaux
de développement durable.

Les collectivités sont
encouragées à associer
les PNR à leurs projets.

Les projets de développement
durable peuvent être
soutenus financièrement.

AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT

« La démarche PNR » est
identifiée comme un sujet
d'échange d'expériences
dans les projets soutenus
à l'international par l'AFD.

Un partenariat signé avec
la Fédération des Parcs et la
volonté de se rapprocher des
PNR mais sans transcription
opérationnelle à ce jour.

Les PNR pourraient être
un sujet de déclinaison
opérationnelle des partenariats
de l'AFD avec les Régions
et les Départements.

RÉGIONAL ET DÉPARTEMENTAL

- La coopération décentralisée est une politique de plus en plus transversale (les PNR sont concernés à ce titre).
- Les PNR sont des opérateurs techniques sollicités et appréciés dans de nombreux projets de coopération.
- Les services « internationaux » connaissent peu les PNR (fondamentaux, objectifs, fonctionnement).
- Des difficultés sont rencontrées : coordination interne des politiques et sentiment d'un manque de disponibilité des PNR.
- Volonté générale des collectivités d'organiser leurs partenariats avec les parcs autour de projets co-construits.
- Emergence de la territorialisation de la politique de coopération décentralisée.

LOCAL (TERRITOIRES DES PNR)

- Un intérêt à la coopération au titre de l'ouverture du territoire et une ambition formulée dans les Chartes.
- Une politique encore émergente et balbutiante qui n'est pas prioritaire.
- Des interventions ponctuelles, sur sollicitation de partenaires, peu lisibles et cohérentes pour le territoire.
- Une majorité de projets de coopération dite « d'expertise » mais la volonté d'engager le territoire du Parc et ses acteurs.
- Un intérêt reconnu d'intervenir à l'international « dans le sillage d'un partenaire » .
- Des initiatives pour donner « plus de sens à l'action » : définition de stratégies précises et de règles du jeu avec les partenaires, ambition de faire de la coopération une politique à part entière.

2

Quels enseignements tirer ?





Mozambique, parc des Quirimbas. Prévention des dégâts causés par les éléphants grâce à des cordes enduites de piment et d'huile de vidange.



2.1 Les marges de progrès

EN AMONT DES PROJETS DE COOPÉRATION

Pour un accueil des délégations bénéfique pour tous ...

L'accueil de délégations, par les territoires de PNR et sur sollicitation d'un partenaire fait partie intégrante d'une démarche de coopération. Les modalités pratiques d'organisation pourraient être améliorées :

- Anticiper la date afin d'être en mesure de préparer l'accueil de la délégation
- Rechercher un intérêt commun à l'accueil et lui donner du sens en ciblant les axes de coopération identifiés dans la charte, voir dans le cadre opérationnel défini ultérieurement par les instances du parc
- Réfléchir en amont aux suites possible à envisager à l'accueil de la délégation
- Prévoir la présence d'élus du parc et organiser une information au territoire à l'issue de cet accueil (lors du prochain bureau ou

lors du comité syndical, témoignage d'élus locaux...)

- Mobiliser les acteurs locaux impliqués à l'international et concernés par la thématique ou le pays de la délégation (qui sont plus facilement mobilisables car déjà convaincus)
- Demander à la région ou au département des informations sur les suites qui ont été données à cet accueil et en informer les élus et acteurs qui se sont impliqués ponctuellement.

Pratiquement, un tableau de bord « type » pourrait être mis à disposition de tous les parcs, afin de mutualiser le suivi de ces accueils et en faire une valorisation annuelle.

Se connaître pour mieux travailler ensemble

Les études de capitalisation précédentes, comme les entretiens réalisés, ont montré que les parcs et les services « relations internationales » des régions ou des départements



A la suite du projet de coopération, création par les autorités marocaines d'une maison de la culture à El Hajeb.

© Sébastien Carlier - PNR Landes de Gascogne

se connaissent peu. Afin de définir les modalités d'un partenariat efficace, il nous semble important qu'ils consacrent du temps à se rencontrer, tant d'un point de vue politique que technique, pour se connaître, s'informer des stratégies de chacun et pour définir les règles du jeu d'implication à l'international.

Afin de renforcer l'engagement des PNR dans cette politique, il nous semble essentiel que ces rencontres soient à l'initiative des territoires de parc comme l'a fait récemment le PNR du Morvan. Ces rencontres pourraient être organisées dans le cadre des réseaux régionaux, avec au préalable une formalisation écrite de l'état des lieux de cette politique dans chaque territoire de parc et dans les régions et départements.

EXTRAIT DE L'INTERVENTION DE CONSTANCE CORBIER, chargée de mission biodiversité et environnement à l'AFD, lors de la journée du 16 juin 2009

Nos institutions respectives ne se connaissent pas. La province d'El Hajeb, qui développe un projet de coopération avec le PNR des Landes de Gascogne, est voisine de la Province d'Ifrane, concernée par le Parc d'Ifrane, avec lequel nous travaillons depuis plusieurs années. Jusqu'à ce jour nous n'avions pas connaissance de l'existence d'un tel projet et vice versa. La vocation de l'AFD n'est pas de « recentraliser » ces différentes initiatives. Elle peut créer davantage de cohérence et faire « caisse de résonance » auprès des Etats sur les actions de coopération initiées par des PNR. Elle contribuera ainsi à la pérennisation d'une démarche très locale grâce à ses propres liens institutionnels noués avec les pays. Elle peut enfin appuyer les équipes de PNR en termes de formation, d'échanges...

Un préalable : définir sa stratégie de coopération à l'international

Même si l'engagement du parc dans des premières actions permet de s'immerger dans le sujet (rencontres de partenaires, accueil de délégations, intervention à l'étranger sur sollicitation de la région en tant qu'expert...), il est indispensable de rapidement définir sa stratégie de coopération à l'international.

Sans renoncer à des interventions ponctuelles, sur sollicitation de partenaires, dans le cadre

d'échanges d'expérience ou d'expertise technique, les chartes de PNR doivent développer une stratégie de coopération internationale « de territoire à territoire ».

Cette stratégie doit tout d'abord rappeler les fondamentaux qui guideront sa mise en œuvre : positionner la coopération comme « un échange » entre le parc et son partenaire international, affirmer la nécessaire co-construction du projet dans un esprit de réciprocité.

LES VALEURS DE LA CHARTE DE LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE MÉRITENT D'ÊTRE RAPPELÉES DANS LE VOLET « INTERNATIONAL » DES CHARTES DE PNR

Egalité des droits, des devoirs et des responsabilités des deux partenaires malgré leurs différences

- établir un conventionnement clair qui formalise ce que chacun attend de l'autre ;

Solidarité entre les deux territoires partenaires au regard des besoins de chacun

- agir pour renforcer chacun des territoires en mutualisant les compétences et les potentialités ;

Réciprocité du partenariat par un enrichissement mutuel des partenaires et des populations (retombées économiques, enrichissements culturels, échanges de savoir-faire)

- se préoccuper d'apporter des réponses ici et là-bas ;

Subsidiarité en reconnaissant aux autorités locales un rôle éminent dans la mise en œuvre du projet et en facilitant l'émergence de pouvoirs locaux autonomes et de systèmes de gouvernance locale participative

- à la transposition de modèle, on préférera concevoir avec les acteurs locaux, les projets et solutions adéquates en lien avec leur territoire ;

EXTRAIT DU CONTENU DE LA CHARTE DU PNR DE CAMARGUE

Ambition 4 : Partager la connaissance et ouvrir le delta aux coopérations méditerranéennes

Article 16 : Décliner une stratégie d'échanges et de coopération avec d'autres zones méditerranéennes

D'une manière générale, et particulièrement dans les échanges à l'international, seront privilégiés les échanges impliquant :

- des territoires aux enjeux similaires : deltas, grandes zones humides, zones littorales ;
- des membres de réseaux impliquant déjà le parc : parc naturel régional, sites Ramsar, réserves de biosphère...
- des démarches concertées de développement durable (Agenda 21), des réseaux de gestionnaires d'aires protégées (Europarc, Eurosite...);
- des transferts d'expériences basés sur un principe de la réciprocité induisant un bénéfice mutuel ;
- des cadres de partenariat prédéfinis et un soutien institutionnel ;
- des engagements sur une durée proportionnée à l'investissement et aux résultats escomptés ;
- des structures sises sur le territoire du parc et développant des actions de coopération sur les territoires ciblés.

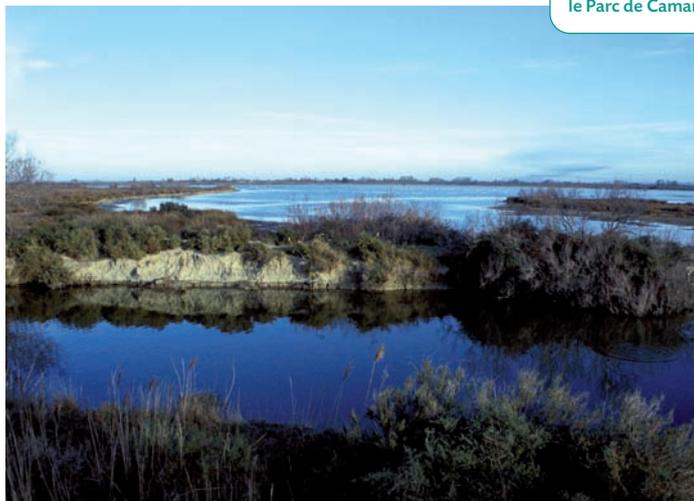
Il est important de baser les actions internationales sur les spécificités territoriales du PNR, généralement identifiées dans la charte. L'échange avec d'autres territoires (si différents soient-ils) est alors identifié comme un

des moyens d'atteindre les objectifs fixés. La politique de coopération internationale doit donc être au service du projet de territoire, formalisée dans la charte.

Cette politique doit aussi reposer sur la mobilisation des forces vives du territoire impliquées dans ce domaine (savoir-faire, volonté d'agir à l'international) et qui vont ainsi être valorisées et s'enrichir de ces échanges.

Dès ce stade d'élaboration de la stratégie, il semble opportun d'afficher clairement la volonté de partenariat actif avec les régions et les départements au regard de leur propre politique, surtout quand ils ont une politique structurée et ambitieuse dans ce domaine.

Espace naturel Doñana en Espagne jumelé avec le Parc de Camargue.



© C.Birard - FPNR

Dans le même esprit, l'implication des élus locaux à toutes les phases du projet devra être rappelée en travaillant notamment au niveau des intercommunalités, qui semblent être un bon échelon de mobilisation politique.

Compte-tenu du contexte actuel des parcs, il semble sage de limiter les ambitions aux moyens disponibles : cela suppose de se focaliser sur un projet en particulier, sur un ou deux sujets, ou sur un ou deux partenariats privilégiés en lien avec ceux de la région ou du département afin de pouvoir inscrire ces coopérations dans la durée.

Une telle formalisation permettra de renforcer la cohérence de l'intervention des parcs

dans ce domaine et orienter les sollicitations de leurs différents partenaires français (régions, ministères ou Fédération des Parcs). Pour les parcs ayant déjà finalisé leur charte, une note d'orientations stratégiques débattue et validée en comité syndical pourra être envisagée.

Les chartes de parcs se revendiquant être des projets territoriaux de développement durable, il semble indispensable qu'elles comprennent, a minima, les orientations nécessaires pour développer l'idée de s'investir à l'international. Lors du lancement de la procédure de création ou de révision d'un PNR, les conseils régionaux pourraient rappeler aux parcs cette nécessité.

LA RÉVISION DE LA CHARTE EST UN MOMENT « CLÉ » POUR SE POSITIONNER SUR L'INTERNATIONAL ET SURTOUT POUR EN DÉFINIR LE PÉRIMÈTRE :

- faire un rapide diagnostic de l'état d'ouverture du territoire (état des lieux des acteurs déjà impliqués sur le territoire et à proximité, rapide bilan des premières expériences dans ce domaine, présentation des résultats aux élus et acteurs locaux) ;
- rencontrer les partenaires régionaux et départementaux engagés à l'international et les associer à l'écriture de la charte dans ce domaine ;
- trouver en amont des acteurs de terrain motivés pour s'investir dans ce domaine, avec des idées nouvelles et originales. La capacité du parc à faire émerger une dynamique de la coopération internationale (une envie, des convictions, des idées, du temps) sera essentielle ;
- en fonction des modalités de gouvernance définie par le parc, créer une commission « coopération décentralisée » ou intégrer ce sujet au sein de chaque commission thématique ;
- rédiger un chapitre précis sur l'international selon les préconisations évoquées ci-dessus : valeurs, objet, modalités de mise en œuvre.

A l'occasion de l'élaboration de sa nouvelle charte (2010-2020), le PNR Scarpe-Escaut a engagé un travail particulier pour « redéfinir, améliorer et valoriser l'action internationale du parc et de ses partenaires dans le cadre du nouveau projet de territoire ». Ce travail a été réalisé par la chargée de mission « gestion de la ressource en eau » du parc dans le cadre d'une formation « responsable relations internationales » du CNFPT (30 jours de travail répartis sur 6 mois environ).

Il semble important que les PNR inscrivent la coopération internationale dans les contrats de travail et dans les plans de formation des personnes mobilisées sur ces questions (bases méthodologiques, langues étrangères).

DANS LA DÉFINITION ET LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS

Définir l'intérêt local à agir à l'international

Dans ce domaine, les parcs, les régions et les départements doivent être particulièrement imaginatifs pour définir l'intérêt local à agir à l'international et le traduire concrètement dans la mise en œuvre du projet avec des moyens financiers et humains dédiés.

Même s'ils n'ont pas tous forcément abouti, les parcs et les régions ont déjà quelques exemples à leur actif :

- le Parc du Pilat a voulu élaborer avec les tours opérateurs rhône-alpins un produit touristique incluant l'écomusée du Bambou à Phu An au Vietnam. Cette idée n'a pas abouti ;
- le Parc du Livradois-Forez souhaite enrichir ses pratiques de gouvernance avec la démarche de budget participatif utilisée par une association de communes au Pérou ;
- le Parc des Landes de Gascogne a enrichi la dynamique culturelle de son territoire avec l'intervention d'artistes marocains (organisation de résidences d'artistes, d'un festival et de spectacles culturels dans les écoles).



Réciprocité créative et artistique, entre le Maestro des Haidous d'El Hajeb (Maroc) et le directeur artistique des Manufactures Verbales (PNR landes de Gascogne).

TÉMOIGNAGE DE SÉBASTIEN CARLIER, chargé de mission « action culturelle et éducation à l'environnement » au PNR des Landes de Gascogne

« La réciprocité était au cœur du projet de coopération avec la province d'El Hajeb au Maroc »

Cette réciprocité s'est déclinée tout au long de la mise en œuvre du projet et à plusieurs niveaux :

- dans le cadre des études ethnologiques avec la collecte de récits de vie et de voyage des communautés marocaines ayant immigrés sur le territoire du parc ou étant restées au Maroc ;
- lors des étapes de création culturelle au travers des résidences d'artistes (4 et 5 au cours des 2 ans de projet) ;
- à travers l'organisation dans le parc et à El Hajeb de spectacles (veillées) qui permettaient de partager le chantier culturel en cours d'élaboration (une bonne vingtaine) ;
- avec la mise en place de classes « cultures » (deux classes du parc ont participé à des échanges et des créations culturelles pour les enfants et des formations pour les enseignants ont été réalisés au Maroc) ;
- grâce à deux festivals : un 1^{er}, à mi-parcours du projet, en Landes de Gascogne et un 2^e à la fin du projet à El Hajeb ;
- avec la correspondance de cinq classes de primaires du parc avec 5 classes marocaines et un échange réel entre 30 lycéens de la ville d'El Hajeb et 30 lycéens d'un lycée de Mont de Marsan (ville-porte du parc).

L'ensemble de ces actions, réalisées à chaque fois « ici et là-bas », ont véritablement enrichies la politique culturelle du parc qui est désormais « au cœur du projet de territoire du parc ».

Pour en savoir plus : voir en annexes

EVOLUTION DE L'INTÉRÊT LOCAL À AGIR DANS LE CADRE D'UN PROJET DE COOPÉRATION DU LIVRADOIS-FOREZ AVEC LE PÉROU

Au cours de l'année 2008, une réflexion et un débat ont été engagés sur le thème de l'implantation de la culture du quinoa en Auvergne. Ce volet « réciprocité » du projet entre le Pérou et la France reste en effet très ambigu. La position du Parc Livradois-Forez a toujours été très réservée. Le parc ne souhaitant pas que la culture du quinoa, si la plante s'avère adaptée aux conditions auvergnates, se généralise dans le cadre de l'agriculture « intensive classique » et vienne ainsi en concurrence directe avec les pays producteurs d'Amérique du Sud. La perspective d'un remplacement de la culture du maïs, forte consommatrice en eau et très implantée en Limagne, par celle du quinoa, peu exigeante en eau est jugée peu réaliste par le Parc. Les discussions entre partenaires tant en France qu'au Pérou ont montré l'embaras de tous à ce sujet. Le parc a donc souhaité engager un débat entre tous les partenaires pour déterminer l'objectif que l'on peut assigner à ce volet réciprocité du projet. Ainsi, il a été décidé de substituer à cette action un projet d'échange sur le thème de la gestion participative du territoire et notamment l'élaboration de budgets participatifs qui est une pratique largement utilisée au Pérou.

Pour en savoir plus : voir en annexes

Mission d'une délégation du PNR Livradois-Forez en mai 2007 lors du lancement d'un programme de coopération décentralisée avec les communes de la vallée de Grau (Apurimac – Pérou) pour soutenir la création d'une intercommunalité et d'un projet territorial à l'échelle de la vallée.



© E. Courmut - PNR Livradois-Forez

Fort des premières expériences, les PNR demandent aujourd'hui aux régions et aux départements d'être associés le plus en amont possible des projets de coopération. Une telle implication dans la construction du projet doit permettre d'identifier clairement les liens avec les enjeux, les stratégies et les dynamiques du territoire du parc, et alimenter le contenu du projet en conséquence.

Aussi, il semble important de prévoir dans le contenu des projets de coopération un volet d'éducation au développement sur le territoire du PNR. Ces actions permettront d'accentuer le portage local de cette politique et de lui donner une transcription concrète en France (expositions de photos du territoire partenaire et des réalisations, soirée cinéma/conférence avec des acteurs internationaux).

Renforcer les moyens d'ingénierie au service du montage du projet

Les ouvrages déjà édités sur le sujet évoquent tous la nécessité de mettre en place, dès la mise en œuvre des projets, des partenariats avec des spécialistes de la coopération, les parcs pouvant alors se concentrer sur l'expertise technique et la relation entre élus.

Les spécialistes, quant à eux, prendraient en main le montage du dossier et l'animation du dispositif de partenariat.

A ce titre, les parcs peuvent avantageusement s'appuyer sur les compétences :

- des services des régions et des départements, engagés de longue date dans des actions de coopération et qui peuvent apporter un appui précieux à la définition de la politique, une expertise sur les pays partenaires pressentis ou une aide au montage financier des projets de coopération ;
- des dispositifs régionaux mis en place par les régions et l'Etat, qui assurent des missions d'information, de conseil et de formation aux acteurs engagés dans des actions de coopération décentralisée et de solidarité internationale (ex : Centraider en région Centre, Medcoop en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Lianes Coopération en région Nord-Pas de Calais, Ircod en Alsace ou Resacoop en région Rhône-Alpes) ;
- des services de bureaux d'études spécialisés qui peuvent accompagner les PNR pour piloter et conduire un projet de coopération. En 2006, la Fédération des Parcs a initié un réseau des partenaires privés, fédérés autour d'une charte de valeurs communes. La liste des personnes engagées à travers cette charte est disponible sur demande.

PERRINE PARIS,
responsable « gestion des milieux naturels » du PNR de l'Avesnois,
lors de la journée du 16 juin 2009

Lors de la définition d'un projet de coopération du parc avec la région de Kayes au Mali (déjà engagée dans un programme de coopération décentralisée avec le conseil régional Nord-Pas de Calais), les élus du parc ont souhaité qu'un diagnostic précis soit réalisé afin de définir avec les acteurs locaux de l'Avesnois (lycée, hôpital, associations...) la stratégie d'une telle implication. A cette occasion, le service « relations internationales » du conseil régional a apporté une contribution très active :

- état des lieux des acteurs locaux de l'Avesnois d'ores et déjà impliqués dans le projet de coopération porté par le conseil régional ;
- analyse croisée des enjeux entre « ici et là-bas » dans le domaine de la rareté de l'eau et des actions d'éducation à l'environnement ;
- enrichissement du contenu de la charte dans le domaine de la coopération internationale afin d'asseoir un engagement du parc sur le long terme.

**COUP DE PROJECTEUR SUR UN RÉSEAU RÉGIONAL
DE COOPÉRATION « RESACOOOP »**

Depuis 1994, Resacooop (Réseau Rhône-Alpes d'appui à la coopération internationale) conseille et accompagne les organisations de la région Rhône-Alpes, engagées dans des actions de coopération et de solidarité internationales avec les pays en développement et en transition économique.

Créé à l'initiative de la préfecture de région et du conseil régional Rhône-Alpes, au lendemain de la reconnaissance légale de l'action internationale des collectivités territoriales, Resacooop vise l'amélioration - quantitative et qualitative - de la coopération internationale en région et le renforcement des compétences de l'ensemble des acteurs rhônalpins, quel que soit leur statut. Si ses missions s'articulent principalement autour des fonctions d'information, d'appui conseil et de formation, Resacooop reste avant tout un espace unique de dialogue entre acteurs régionaux et un outil privilégié de la concertation et de la mise en cohérence des actions.

Pour en savoir plus : www.resacooop.fr

DANS LE DÉROULEMENT DES PROJETS ET LA CAPITALISATION DES EXPÉRIENCES

La mobilisation de bureaux d'études spécialisés semble tout aussi pertinente pour appuyer les parcs dans la conduite des projets de coopération. Compte-tenu du contexte actuel d'implication des parcs (absence de moyens, objectif non prioritaire), cela leur permettrait de s'investir, dans de bonnes conditions, dans les contacts avec les partenaires internationaux. Les bureaux d'études seraient mobilisés sur la formalisation des conventionnements, le suivi des actions et sur la mise en place d'un dispositif de suivi et d'évaluation du projet.

Certains PNR ont engagé des coopérations avec des territoires internationaux ne correspondant pas à des partenaires retenus par leur(s) région(s) ou leur(s) département(s) (Livradois au Bénin, Landes de Gascogne au Maroc). Ces partenariats correspondent souvent à des démarches historiques et sont cohérents avec les enjeux des territoires de ces parcs. Compte-tenu de leurs relations privilégiées avec les régions, il semble important de trouver des solutions financières pour ces coopérations spécifiques.

Pour les missions de coopération portées par la Fédération des Parcs, notamment l'actuel programme avec l'Uruguay, il serait utile de définir de nouvelles modalités de travail avec les territoires de PNR afin qu'ils se sentent véritablement acteurs du projet : information et mobilisation régulières, animation d'un groupe projet, recherche de liens avec les enjeux et acteurs de chaque territoire.

Enfin, il semble indispensable de trouver un minimum de moyens d'animation pérenne au niveau de la Fédération des Parcs afin de capitaliser les expériences et surtout d'organiser la réponse à la demande d'échanges d'expériences qui est formulée à cet échelon national. Dans ce cadre, il sera important de cibler les réponses à apporter au regard de priorités clairement définies notamment en lien avec les politiques et les moyens des régions, des PNR et de leurs réseaux régionaux souhaitant y participer.

SYNTHÈSE DES MARGES DE PROGRÈS IDENTIFIÉES AU SEIN DES PARTENARIATS ACTUELS

EN AMONT DES PROJETS DE COOPÉRATION

- Améliorer les modalités d'accueil des délégations, par les PNR, suite aux sollicitations des collectivités.
- Renforcer le contenu des Chartes de Parc : motivations, valeurs véhiculées, principes de mise en œuvre de la coopération à l'international.
- Inscrire l'international dans les contrats de travail des agents des PNR et dans le plan de formation du personnel.
- Renforcer les synergies avec les stratégies des Régions et des Départements dans les démarches préalables : contacts, accueil, objectifs.

DANS LA CONDUITE DES PROJETS DE COOPÉRATION

- Mobiliser des moyens financiers pour aider les PNR dans la conduite des projets : formalisation des conventionnements et des dispositifs nécessaires pour garantir le succès des projets, mise en œuvre d'un protocole de suivi et d'évaluation.
- Trouver des solutions financières pérennes pour les PNR qui développent des coopérations avec des territoires ne faisant pas partie de la liste limitée de partenaires de leurs Régions ou Départements.
- Ajuster les modalités pratiques d'association des PNR aux projets de coopération portés par la Fédération des Parcs.

DANS LA DÉFINITION DES PROJETS DE COOPÉRATION

- Associer les PNR le plus en amont possible des projets de coopération afin qu'ils participent à leur construction.
- En parallèle d'actions à l'étranger, mettre en œuvre, sur le territoire des PNR, des actions d'éducation au développement.
- Traduire concrètement « l'intérêt local à agir à l'international » dans le contenu du projet.
- Appuyer les PNR dans le montage financier de leurs projets de coopération.
- Formaliser les modalités de travail entre les PNR et les collectivités françaises pour mettre en œuvre les projets : coordination technique et politique, communication, ...
- Mobiliser des moyens financiers pour aider les PNR dans cette phase de définition des projets (réseau des partenaires privés de la Fédération).

DANS LA CAPITALISATION DES PROJETS DE COOPÉRATION

- Mobiliser des moyens financiers afin d'assurer un minimum d'animation nationale du réseau des PNR sur cette question : capitalisation et organisation de la réponse à la demande d'échanges d'expérience



2.2 Perspectives et interrogations

Au-delà des marges de progrès décrites ci-dessus, le travail réalisé a permis d'évoquer également quelques pistes pour développer une politique plus ambitieuse de coopération décentralisée engageant les PNR. Cette perspective sous-entend au préalable de lever certains freins, notamment financiers.

La coopération internationale est-elle une mission optionnelle au sein de la politique des PNR ou doit-elle devenir, demain, une mission première des parcs, au titre du développement durable ou de leur rôle d'expérimentation ? Peut-on intégrer cette politique dans les objectifs nationaux et régionaux assi-

gnés au PNR ? N'y a-t-il pas d'autres priorités ou urgences ?

Un des enseignements de cette étude est la nécessité d'investir du temps et des moyens financiers sur les territoires de PNR pour développer et cultiver l'intérêt local à agir à l'international en mutualisant les dynamiques au niveau des réseaux régionaux. Les régions et les départements peuvent-ils contribuer au financement de cet investissement « nouveau » pour les territoires ? Les PNR ne peuvent-ils pas être « pilote » de la territorialisation de la politique de coopération internationale de ces collectivités ?



Parc national d'Ifrane
au Maroc.

© AFD

Tous les acteurs rencontrés reconnaissent l'intérêt de développer les synergies nécessaires entre les trois dimensions des PNR (territoires, réseaux régionaux et Fédération nationale) et leurs partenaires (collectivités, AFD, Etat). Une telle coordination ne pourra se faire sans des moyens d'animation dédiés au sein de la Fédération des Parcs. Quels moyens financiers peuvent être mobilisés au niveau national sur ces questions ? La réponse

à la demande d'échange d'expérience d'acteurs internationaux (Etat, acteurs...) a un coût pour le réseau des PNR et sa Fédération. Qui en assure le financement ?

Annexes pratiques

| | |
|--|----|
| Quelques définitions | 56 |
| 8 conseils pour réussir | 57 |
| Le montage et le cycle d'un projet | 58 |
| Etudes de cas | 66 |
| - Projet Parc naturel régional de Bouhachem au Maroc | |
| - Projet d'écomusée du village de Phu An au Vietnam | |
| - Emergence d'une intercommunalité de projet dans la vallée de Grau au Pérou | |
| - Coopération culturelle « Voix de traverse » avec la province d'El Hajeb au Maroc | |
| Bibliographie | 80 |
| Personnes rencontrées dans le cadre de l'étude | 85 |



Le son des joueurs de bendirs résonne dans le Parc des Landes de Gascogne à l'occasion des veillées et festivals organisées par le Parc.

Quelques définitions

La loi « Thiollière » du 2 février 2007 donne désormais un cadre juridique sécurisé à la coopération décentralisée avec notamment les éléments suivants :

- la coopération décentralisée est une **compétence d'attribution** des collectivités territoriales ;
- les collectivités territoriales sont autorisées à conduire des actions de coopération décentralisée dans le cadre de conventions avec des **autorités locales étrangères** ;
- la **convention-cadre de coopération décentralisée** est une obligation légale ;
- des **engagements financiers** prévisionnels doivent être formalisés.

L'action extérieure des collectivités : c'est l'ensemble des actions menées à l'étranger par les régions, les départements, les communes et leurs regroupements (coopération décentralisée, aide humanitaire et d'urgence, actions de promotion économique...). C'est la notion la plus extensive.

La coopération décentralisée : c'est l'ensemble des actions de coopération internationale menées entre une ou plusieurs collectivités territoriales (régions, départements, communes et leurs regroupements) et une ou plusieurs autorités locales étrangères dans un intérêt commun.

La coopération transfrontalière : il s'agit des relations de voisinages qui s'instaurent entre des partenaires directement au travers des frontières terrestres et maritimes de la France. C'est une forme de coopération décentralisée.

La coopération interrégionale : elle recouvre toute coopération entre des régions françaises et des entités de taille régionale étrangères, notamment au sein de l'Union européenne.

8 conseils pour réussir

1- Etre proactif : prendre l'initiative et ouvrir son territoire au monde

- s'affilier à des réseaux, voyager (en produisant systématiquement des rapports à destination des partenaires), solliciter des contacts, définir sa propre stratégie

2- Etre réceptif : faire « entrer le monde » sur son territoire

- réaliser des actions de promotion internationale localement (organisation d'événements, de manifestations culturelles, ...)
- entretenir des relations avec les acteurs internationaux présents sur son territoire
- accueillir des délégations étrangères

3- Dépasser la notion de « donateur-bénéficiaire » : rechercher une relation équilibrée avec des intérêts réciproques

- prendre conscience que la coopération décentralisée est une coopération stratégique entre deux partenaires et non pas un geste de charité ou d'aide
- réussir à mobiliser des moyens humains, financiers, technologiques sans que disparaisse pendant tout le processus de coopération, la capacité de la collectivité partenaire à décider, prendre en charge son propre développement, ...

4- Etre réaliste et éviter la dispersion

- ne pas s'engager au-delà de ses capacités

- être conscient que les fruits du travail engagé ne seront récoltés que sur le long terme (souvent plus qu'une charte de 12 ans)

5- S'assurer de la volonté politique et du soutien des élus locaux

- passer du stade « sensible à » au stade « déterminé à »
- s'assurer d'une volonté explicite et permanente des élus. Elle doit concerner tous les niveaux : bureau et comité syndical du parc, maires des petites communes, présidents d'établissements publics de coopération intercommunale...
- avoir un bon binôme entre le politique et le technique afin de garantir une continuité dans le temps

6- Renforcer les capacités techniques internes dans ce domaine

- formation
- appel à des prestataires extérieurs spécialisés notamment pour conduire le projet

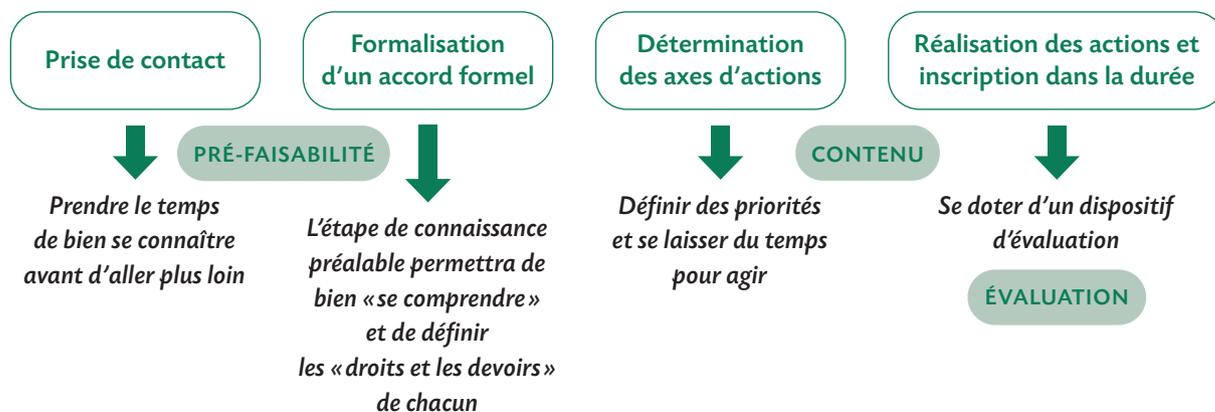
7- Coordonner les actions et communiquer au sein du parc

8- Exiger des résultats et un impact concret des actions de coopération

- la politique de coopération ne peut être efficiente et crédible si elle ne se limite qu'à développer des initiatives multiples sans résultats concrets

Le montage et le cycle d'un projet

Quelques conseils pratiques peuvent être formulés aux différentes étapes de montage du projet.

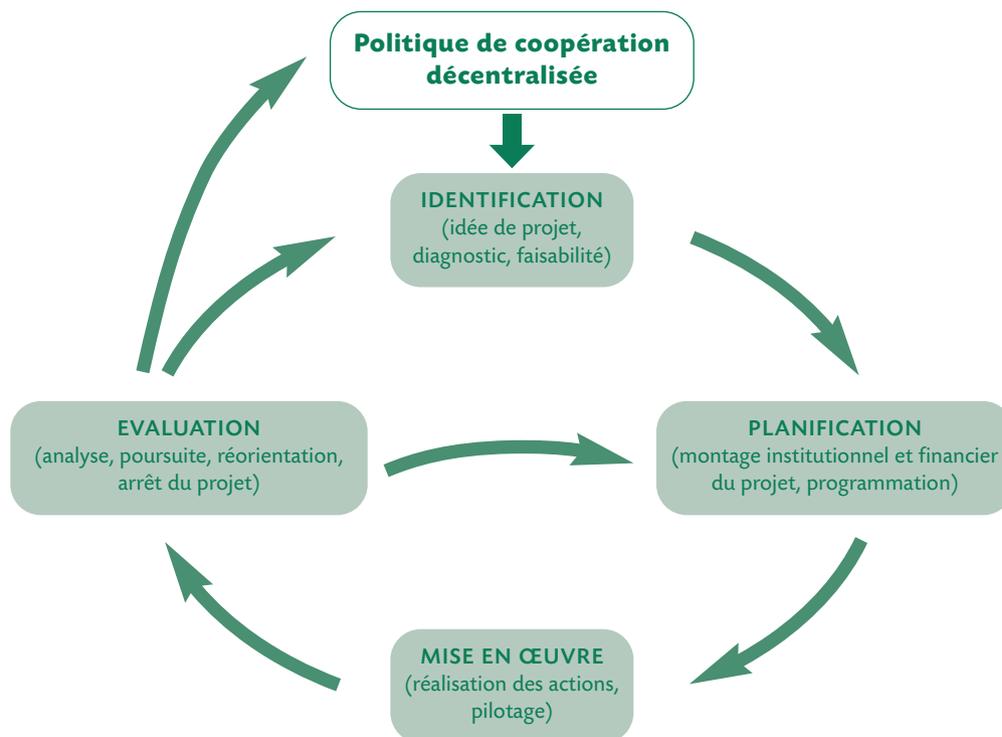


Pré-faisabilité du projet : s'assurer de la pertinence du pays retenu, de la pertinence du territoire de projet retenu, vérifier la cohérence entre les enjeux d'ici et de là-bas (faire un diagnostic territorial croisé).

Contenu du projet : détailler les activités à mener, les moyens à mettre en œuvre, les partenaires techniques et financiers mobilisables, les méthodes d'évaluation.

Evaluation du projet : analyser la cohérence du projet avec les objectifs des territoires partenaires, avec la stratégie de la Fédération, de la région dont dépend le parc.

Le guide pratique récemment édité par l'association des départements de France propose un schéma et une description claire du cycle d'un projet de coopération d'un point de vue « opérationnel ».



Le guide propose toute une série de préconisations afin d'inscrire la mise en œuvre des projets de coopération dans une perspective de qualité. En voilà rapidement quelques éléments de synthèse.

LA PHASE D'IDENTIFICATION

Les différents accueils et voyages des délégations permettent d'identifier des idées de projets qui sont parfois « en germe » dans la convention-cadre. **Avant de se « lancer », il faut prendre le temps de se connaître et de mener les réflexions préalables indispensables.**

Les éléments à analyser sont nombreux :

- le **contexte** dans lequel s'insèrerait le projet : jeu d'acteurs, politiques publiques, acteurs qui seraient partie prenante du projet, contexte juridique et culturel...

- les **grandes lignes du projet** en vérifiant notamment les fondements du partenariat – valeurs partagées, principe d'intervention – la cohérence du projet par rapport à la stratégie de coopération définie dans la charte du PNR, et en amorçant la co-construction du projet (objectifs, résultats à atteindre) ;

- la **faisabilité du projet** en apportant des éléments de réponses aux éléments suivants :

- le projet est-il une réponse aux besoins ?
- le projet est-il la solution la plus performante par rapport aux problèmes ?
- le projet est-il réaliste d'un point de vue technique et financier ?
- le projet s'insère-t-il dans la réalité socio-économique du pays ?
- la durabilité du projet est-elle déjà présente ? Si « non » quelle est la viabilité économique à terme ?

- recueillir les éléments par rapport à la **planification du projet** et les facteurs pouvant en influencer le déroulement et la réussite.

Ces analyses peuvent être conduites par les services techniques des parcs ou de leurs partenaires, mais aussi être confiées à des prestataires de services qui apporteront un regard différent.

LA PHASE DE PLANIFICATION

Il s'agit tout d'abord de **définir le dispositif institutionnel et financier du projet de coopération** : le maître d'ouvrage (les deux collectivités), le maître d'œuvre (services techniques des deux collectivités ou délégation à une ONG ou une association locale).

Il faut également se pencher rapidement sur le montage financier du projet : à qui sont transférés les fonds ? Comment et à quelles conditions ? Qui va les gérer ? Qui va décider ?

Dans tous les cas, il est important pour la collectivité française d'avoir le souci de renforcer les capacités de la collectivité étrangère partenaire.

Enfin, on s'attachera à formaliser le projet afin de pouvoir ensuite en assurer le suivi et l'évaluation (objectifs généraux et spécifiques, résultats attendus, moyens à mettre en œuvre, indicateurs) et de passer à la recherche de cofinancements.

LA PHASE DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

L'enjeu est d'abord de mettre en place des **outils et des moyens pour suivre et analyser en continu le programme de coopération**. L'objectif est d'améliorer le pilotage des actions et leur future évaluation finale.

Ensuite, comme toute politique publique, **faire réaliser, par un bureau d'études spécialisé, une évaluation des programmes de coopération engagés** et cela à différents moments possibles : à mi-parcours, sur un projet particulier et à la fin de chaque grande phase de coopération.

Etudes de cas

Les études de cas font écho aux fiches-projets attachées en annexe de l'ouvrage *La coopération internationale des Parcs naturels régionaux de France* (Avril 2008), édité par la Fédération des Parcs et le ministère des Affaires étrangères et européennes.

Nous en avons repris la structure en y ajoutant une rubrique dédiée aux relations entre PNR et région/département et aux principaux enseignements tirés par les PNR dans ce domaine. Le contenu de ces fiches a été élaboré à partir des entretiens conduits avec les PNR et les régions concernés. Elles n'engagent que leur auteur (sauf pour celle du PNR du Luberon qui a été réécrite par le PNR lui-même). Celles du Luberon et du Pilat figuraient déjà dans l'ouvrage de 2008 et correspondent à des projets impliquant les PNR dans des programmes de coopération décentralisée de leur région. Celles des Landes de Gascogne et du Livradois-Forez sont des nouvelles fiches-projet et évoquent des projets portés par les PNR, sans lien particulier avec les programmes de coopération décentralisée de leur région.

Projet Parc naturel régional de Bouhachem au Maroc

Mise en place d'un Parc naturel dans la Région Tanger-Tétouan au Maroc sur le modèle des PNR de France, avec l'appui technique du PNR du Luberon.

CONTACTS

Jean Grégoire, Directeur du Parc naturel régional du Luberon – Arnoul Hamel, chargé de mission « Etudes générales et informations géographiques » du Parc naturel régional du Luberon, en charge du projet « Maroc » – Laurence Mercadal, chargée de mission au conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur.

GENÈSE DU PROJET

Porteur initial du projet : région de Tanger-Tétouan, qui dans le cadre de son jumelage avec la région PACA, a rencontré le Président du PNR du Luberon, Jean-Louis Joseph, par ailleurs, Vice-Président de la région PACA.

Une délégation marocaine a effectué une première visite du PNR du Luberon. Cette délégation comprenait le Président de la région Tanger-Tétouan, très réceptif. Les visiteurs ont été séduits par l'approche PNR, pour laquelle il n'avait pas d'idée particulière avant leur venue.

Suite à la visite, demande de la région Tanger-Tétouan à la région PACA pour un appui du PNR du Luberon en vue de s'inspirer du modèle PNR pour la gestion d'un territoire marocain dans le Rif.

La région PACA a demandé au PNR du Luberon d'intervenir dans ce sens et a intégralement pris en charge les coûts de cette coopération. Dans le cadre de ses accords de partenariat avec les Volontaires du Progrès, la région PACA a financé un poste de volontaire qui a joué un rôle déterminant dans l'avancement local du projet.

CHOIX DU TERRITOIRE

Choix effectué lors de la visite par une délégation du PNR du Luberon du territoire pressenti comme pouvant devenir un parc national, et sur suggestion de l'organisme en charge des Eaux & Forêts et des aires naturelles. Ils ont proposé un site voisin reconnu pour sa valeur environnementale.

Fragilisé par une forte densité de population, ce territoire remarquable est confronté à un enjeu fort, lié à la culture du cannabis.

ENSEIGNEMENTS À TIRER DE LA RELATION PARC/RÉGION DANS CE PROJET DE COOPÉRATION

Ainsi le parc est intervenu véritablement comme « prestataire de service » à travers une convention financière avec la région Provence Alpes-Côte d'Azur. Même si les techniciens du parc intervenaient directement auprès des responsables techniques et politiques de la région de Tanger/Tétouan, aucune convention particulière n'a été signée entre ce partenaire et le syndicat mixte du parc.

En cohérence avec le positionnement de « prestataire de service », la totalité des frais engagés par le parc a été financée par la région.

La coopération entre les deux territoires vient de clore une phase d'identification, de diagnostic, et d'élaboration de la Charte. Durant celle-ci, des microprojets ont été réalisés par la Région Tanger-Tétouan avec l'appui financier des institutions marocaines, françaises et espagnoles.

En 2010, la coopération aborde une nouvelle phase pendant laquelle les deux territoires vont s'investir encore plus concrètement sur des projets techniques opérationnels qui devrait mettre en place des échanges entre acteurs du territoire marocain et ceux du Parc du Luberon. 2010 est aussi l'année où une délégation d'élus du Parc du Luberon va se rendre au Maroc à la rencontre d'élus de la Région

Tanger-Tétouan et du territoire de Bouhachem. Cette rencontre a pour objectif de tisser des liens, d'affirmer de part et d'autre la volonté de poursuivre cette coopération internationale « de territoire à territoire » (intérêt réciproque, échanges entre acteurs).

La coopération s'est mise en place à deux niveaux :

- un niveau politique : plusieurs missions du Président du Parc et Vice-président de la Région PACA afin d'apporter un appui politique auprès des élus et représentant de la haute fonction publique nationale et régionale ;
- un niveau technique : le Directeur du Parc a réalisé des déplacements réguliers sur le terrain afin d'accompagner les actions engagées localement par les Volontaires du Progrès, suivi de techniciens du Parc (ornithologue, architecte, géomaticien,...).

La principale difficulté est apparue en fin de projet avec l'émergence incertaine d'une structure territoriale à même de porter la charte élaborée.

Projet Ecomusée du village de Phu An (Vietnam)

Création d'un écomusée et d'un parcours de découverte sur la valorisation du bambou dans le village de Phu An pour contribuer à son développement économique durable, dans le cadre de la coopération décentralisée entre la région Rhône-Alpes et la province de Binh Duong.

CONTACTS

Jean-Pierre Terrade, Directeur et Jean-Paul Guerrian, chargé de mission « accueil du public » au Parc Naturel Régional du Pilat / Pierre Falk, responsable du service PNR et Mathilde Chassot, chargée de coopération Asie du Sud-Est à la région Rhône-Alpes.

GENÈSE DU PROJET

Le porteur initial du projet est une professeur de sciences naturelles de l'université d'Hô Chi Minh, qui a visité le PNR du Pilat lors d'un séjour en France. L'université est partenaire de la région Rhône-Alpes dans le cadre de la coopération internationale régionale.

L'idée initiale était de créer un écomusée pour valoriser le bambou, plante très répandue au Vietnam mais qui a tendance actuellement à être dévalorisée. Cette idée a été ensuite développée et soumise à la région Rhône-Alpes.

La région Rhône-Alpes coopère avec le Sud du Vietnam dans le cadre de deux conventions cadres :

- l'une avec la province d'Hô Chi Minh Ville, à travers des activités de coopération avec son université (échanges, recherches...),
- l'autre avec la province de Dong Nại qui porte sur diverses activités : valorisation de la forêt primaire, collaboration avec un parc national, usine de ganterie....

La région Rhône-Alpes a demandé au PNR du Pilat d'intervenir sur le projet d'écomusée.

CHOIX DU TERRITOIRE

Le village de Phu An a été choisi par le porteur initial du projet. Il fait partie de la province de Binh Duong, qui n'a pas de convention cadre avec la région Rhône Alpes.

Le village est situé dans une zone rurale fragilisée à la suite de la guerre entre le Vietnam et les États-Unis, appelée le "triangle de fer" en raison des bombardements répétitifs dont elle a été la cible.

Le projet comprend :

- la création d'un écomusée sur un terrain de 3 ha, qui comprend une partie recherche/conservatoire et une partie ludique avec un bâtiment pour l'accueil, la muséographie et des activités pédagogiques ;
- la création d'un parcours de découverte de 5 à 6 km, avec des bambouseraies et des stations découverte.

L'implication d'un PNR dans le projet apporte un plus en matière de développement durable.

ENSEIGNEMENTS À TIRER DE LA RELATION PARC/RÉGION DANS CE PROJET DE COOPÉRATION

La région Rhône-Alpes a complètement délégué la réalisation de ce projet de coopération au parc : maîtrise d'ouvrage du projet sur la base de l'étude de faisabilité réalisée en amont, gestion administrative et financière d'un budget de 600 000 € sur 5 ans... La région a tout de même conservé un rôle dans le suivi administratif et politique du projet (suivi technique régulier, voyages de délégations d'élus, inauguration).

- Dans ce contexte, le Parc du Pilat a considéré le projet comme « une commande de la région ». N'ayant été mobilisé qu'en fin de définition du projet, il n'a pas été associé à la réalisation de l'étude de faisabilité, ni même à ses conclusions ;

- Le Parc du Pilat a malgré tout démontré sa capacité à « répondre à une commande régionale » et s'impliquer dans un tel projet de coopération (première expérience à l'international).

Une convention tripartite a été signée entre la région, l'université d'Hô Chi Minh Ville, la province de Binh Duong et le Parc du Pilat. Un tel engagement de la région a pu se faire, dans la mesure où elle était déjà engagée avec la ville d'Hô Chi Minh. Des conventions bilatérales ont été signées entre parc/université, parc/province et province/université afin de bien acter les droits et les devoirs de chacun.

- l'écomusée de Phu An s'est réalisé « en marge » du projet de coopération décentralisée de la région Rhône-Alpes avec la province d'Hô Chi Minh mais avec un conventionnement très précis et rigoureux entre les différentes parties.

Le centre de prospective et d'études urbaines installé dans la province d'Hô Chi Minh Ville a également suivi le projet dans le cadre de la coopération avec la région Rhône-Alpes. Le co-directeur français a, lui aussi, été mobilisé.

- à cette époque, la politique régionale ne prévoyait pas la mise en place de « coordinateurs » dans le pays partenaire. L'expérience du Pilat en a donné l'idée à la région et un tel dispositif est désormais appliqué.

Au sein du parc, il n’y avait pas de pilotage politique particulier étant donné qu’il s’agissait d’une commande régionale sauf l’implication des élus du parc lors de l’accueil de délégations vietnamiennes. Les personnes mobilisées ont été le Directeur, le chargé de mission « accueil » sur le terrain et le personnel administratif pour la gestion financière du projet (le tout est estimé à un équivalent temps plein sur 5 ans).

- le parc a apporté une expertise technique dans le domaine de l’écotourisme et l’accueil du public mais également dans l’animation d’un projet de développement local complexe associant plusieurs acteurs avec une mission de médiation non négligeable.

Au sein de la région, le responsable du service des PNR, la chargée de mission « international », des collaborateurs de la direction de l’Enseignement supérieur ainsi que le co-directeur du centre de prospective et d’études urbaines ont également été mobilisés.

Les difficultés rencontrées ont été de plusieurs natures : une trop forte personnalisation du projet qui reposait sur une seule personne, le suivi opérationnel des travaux sur place n’a pas été très efficace, la lisibilité régionale n’y était pas :

- tout en s’appuyant sur l’engagement du « chef de projet », il semble important de veiller, pendant la phase de collaboration, à identifier et mettre en place des personnes et un dispositif pour suivre le projet sur le long terme ;
- pour un suivi de travaux, il est essentiel de pouvoir s’appuyer sur une personne ressource sur place mais qui soit extérieure au maître d’ouvrage ;
- trouver les moyens de clarifier les responsabilités de chacun (parc, région) dans la réalisation du projet (qui finance ? qui conseille ? qui accompagne ?)

Si c’était à refaire ...

- réaliser en amont une étude de faisabilité plus mus-clée notamment sur la pérennisation économique du projet ;
- associer le parc bien plus en amont du projet ;
- développer des liens avec les acteurs touristiques du parc et de la région Rhône-Alpes afin d’impliquer le territoire dans le projet ;
- trouver un moyen pour que chacun (le parc, la région) trouve sa place, sur le plan de la communication, et tout au long de la conduite du projet.

Emergence d'une intercommunalité de projet dans la vallée de Grau au Pérou

Appui du PNR du Livradois-Forez pour la structuration territoriale d'une intercommunalité de projet (« mancomunidad ») dans la vallée de Vilcabamba (province de Grau) au Pérou

CONTACTS

Eric Cournut, Directeur adjoint du Parc naturel régional Livradois-Forez

GENÈSE DU PROJET

Suite à un contact avec un Péruvien de la province de Grau, le Centre national de promotion rurale (CNPR, installé à Lempdes) a élaboré un projet de coopération qui a retenu l'attention du conseil régional d'Auvergne. En 2006, le conseil régional, recherchant une collectivité locale pour assurer la maîtrise d'ouvrage du projet, s'est tourné vers le parc.

L'idée de fond était d'aider les différents interlocuteurs de la vallée de Vilcabamba (élus, ONG, institutions) à formaliser un projet de développement cohérent susceptible d'être soutenu financièrement par la province, la région, l'Etat ou l'Union européenne. Parmi les thématiques développées, il y avait la valorisation des productions locales de lait

et de viande. Le parc apportait son expérience liée à la structuration et l'animation d'un projet territorial, le CNPR apportait son savoir-faire en matière de formation à distance et l'ENILV (Ecole nationale des industries du lait et de la viande, basée à Aurillac) apportait son savoir-faire en matière de formation de produits lactés et carnés.

MONTAGE INSTITUTIONNEL

Signature d'une convention de coopération entre le parc et l'Association des gouvernements locaux de la vallée du Vilcabamba (ASGOL CV) qui s'est créée pendant la phase de coopération. La coordination du projet a été assurée dès ses débuts par un chef de projet en France au CNPR, une coordinatrice au Pérou par l'intermédiaire d'une ONG locale et un coordinateur de l'ASGOL.

CHOIX DU TERRITOIRE

Le parc n'a pas choisi particulièrement ce territoire puisqu'il a été proposé par le CPNR et la région Auvergne. En 2008, une analyse des acteurs locaux de la vallée Vilcabamba a été réalisée et a permis au parc d'avoir une meilleure lisibilité du jeu d'acteurs du territoire partenaire.

GRANDES THÉMATIQUES

Le projet s'est déroulé sur deux ans (2007-2008) avec :

- des formations-actions d'acteurs péruviens en France dans les trois domaines du projet : projet territorial partagé, transformation agroalimentaire, formation à distance ;
- un appui à l'émergence d'une ingénierie locale péruvienne aux côtés des élus ;
- la coordination et l'implication des principaux partenaires techniques et ONG françaises et péruviennes implantées dans la région de Grau aux côtés des élus de l'ASGOL.

Concernant le volet « réciprocité » du projet de coopération : après une période de discussion et pour des raisons d'éthique, les élus du parc et de la province de Grau ont préféré échanger sur l'expérience péruvienne en matière d'élaboration de budgets participatifs avec la population.

PÉRENNISATION

En 2009, l'enjeu du projet reste la structuration et le renforcement de l'ASGOL, tant du point de vue de son fonctionnement institutionnel que de son équipe d'ingénierie.

Un nouveau programme de coopération sur la période 2010-2011 est en cours de formalisation avec différents modules de formation pour accompagner concrètement l'ASGOL sur la méthode de construction d'un projet territorial partagé.

ENSEIGNEMENTS À TIRER DE LA RELATION PARC/RÉGION DANS CE PROJET DE COOPÉRATION

Pour le conseil régional d'Auvergne, le portage d'un tel projet par le Parc Livradois-Forez semblait tout à fait judicieux compte-tenu de son expérience. Ce projet ne s'intégrait pas dans un accord de coopération décentralisée de la région mais a reçu un soutien financier au titre de son appui aux initiatives de coopérations internationales (30 000 € sur deux ans).

Aussi, la région Auvergne était-elle régulièrement informée par le parc de l'avancement du projet, mais ne s'est pas impliquée formellement. Elle n'a d'ailleurs pas été signataire de la convention de coopération entre le Parc Livradois-Forez et l'ASGOL.

Si c'était à refaire ...

- impliquer la région dans le conventionnement avec le partenaire étranger afin de les engager financièrement sur la durée ;
- ne pas hésiter à investir du temps pour bien comprendre les mentalités, les enjeux locaux et les jeux d'acteurs ;
- s'appuyer sur un opérateur/partenaire français (économique, associatif...) tout en veillant à animer un portage politique « PNR » du projet.

Coopération culturelle « Voix de traverse » avec la province d'El Hajeb au Maroc

Appui du PNR des Landes de Gascogne à la mise en œuvre d'un projet de coopération entre artistes culturels des Landes de Gascogne et artistes marocains de la province d'El Hajeb.

CONTACTS

Sébastien Carlier, chargé de mission éducation au territoire et action culturelle du Parc naturel régional des Landes de Gascogne

GENÈSE DU PROJET

Le projet est né de la volonté d'une compagnie professionnelle d'artistes (nommée Attention ! Chantier vocal), installés sur territoire du Parc des Landes de Gascogne, qui avait envie de faire venir des artistes étrangers pour enrichir leurs pratiques artistiques et donner à partager un regard sur notre territoire. En 2005, l'association a sollicité le parc pour l'accompagner dans le montage d'un tel projet. L'opportunité d'un programme Leader animé par le Pays des Landes de Gascogne sur le territoire a permis de lancer un projet de coopération.

CHOIX DU TERRITOIRE

Un voyage au Maroc a permis de retenir la province d'El Hajeb parmi quatre territoires rencontrés. Les éléments suivants ont déterminé ce choix : gouverneur marocain intéressé par le projet, implication d'associations locales marocaines aux côtés de la province, contacts positifs entre les artistes, liens sociaux évidents entre les deux territoires, avec de nombreuses communautés marocaines des Landes de Gascogne, originaires de la province d'El Hajeb.

GRANDES THÉMATIQUES

Trois thématiques ont été développées à travers ce projet : des recherches ethnologiques, une construction artistique avec des séjours d'artistes en France et au Maroc et des temps de partage avec l'organisation de festivals itinérants. Toutes ces actions se sont déroulées de manière réciproque « ici et là-bas » avec beaucoup d'échanges et de réciprocité. La province d'El Hajeb a profité de la dynamique du projet pour développer d'autres actions dans le domaine de l'éducation à l'environnement (formation d'enseignants, échange de correspondances entre les classes des deux territoires) et de la culture (mis en place de bibliobus, création d'une maison de la culture).

MONTAGE INSTITUTIONNEL

En 2006, une convention de coopération a été signée entre le parc, l'association « Attention ! Chantier vocal », la province d'El Hajeb et des associations d'artistes et d'animation marocaines. Le programme s'est déroulé sur deux ans (2007-2008).

En France, le projet a été suivi par Sébastien Carlier et un élu du syndicat mixte du parc. Au Maroc, un coordinateur marocain, qui est enseignant-chercheur à l'École nationale d'agriculture (ENA), a assuré la mission d'animation et de suivi du projet.

PÉRENNISATION

Suite à ce projet « Voix de traverse », les élus du Parc des Landes de Gascogne ont décidé de poursuivre le travail de coopération avec la province d'El Hajeb autour de trois thématiques: éducation à l'environnement, écotourisme et culture. L'esprit du projet devrait perdurer (réciprocité, implication des acteurs « ici et là-bas »...). Un projet sur trois ans a été élaboré pour un montant global de 130 000 € (dont 40 000 € financés par la province marocaine).

DISPOSITIF DE SUIVI-ÉVALUATION

Le dispositif de suivi-évaluation prévu au titre des programmes Leader a été mis en œuvre.

Un document bilan de cette opération sur le plan artistique, technique et dynamique de territoire a été co-rédigé par le parc – l'association Chantier vocal et le directeur artistique de l'opération.

Il a permis de dégager les « ingrédients essentiels et nécessaire » pour mener à bien un projet de coopération et de définir le concept artistique « Voix de traverse » qui se pérennise sur le territoire et avec d'autres pays.

ENSEIGNEMENTS À TIRER DE LA RELATION PARC/RÉGION DANS CE PROJET DE COOPÉRATION

Ce projet de coopération n'avait aucun lien avec la coopération décentralisée de la région Aquitaine, qui est engagée avec une autre province marocaine (Sousse Massa). Des financements régionaux ont tout de même été obtenus par l'association « Attention ! Chantier vocal » mais au titre de la politique culturelle.

La suite de ce projet de coopération a été présentée à la région Aquitaine au titre de son appel à projet « solidarité internationale » pour le volet « éducation » et « éco-tourisme » (financement possible à hauteur de 30 % sur trois ans). A ce jour, la région est donc partenaire du nouveau volet de coopération.

Bibliographie

- **COOPÉRATION INTERNATIONALE DES PNR VADE MECUM**
Ministère des Affaires étrangères – Direction générale de la coopération internationale et du développement – Fédération des Parcs naturels régionaux de France ; 2008
- **ENQUÊTE COOPÉRATION : REPÉRAGE ET QUALIFICATION DES INITIATIVES DE COOPÉRATIONS DANS LES PARCS NATURELS RÉGIONAUX**
Fédération des Parcs naturels régionaux de France ; 2008
- **2ÈME RENCONTRE DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE DES PNR**
Fédération des Parcs naturels régionaux de France ; 2006
- **L'ACTION INTERNATIONALE DU PNR SCARPE-ESCAUT ; REDÉFINIR, AMÉLIORER ET VALORISER L'ACTION INTERNATIONALE DU PARC ET DE SES PARTENAIRES DANS LE CADRE DU NOUVEAU PROJET DE TERRITOIRE 2010 – 2022**
Caroline Delelis – Rapport de formation qualifiante « responsable RI » au CNFPT ; 2008
- **ÉLÉMENTS DE BILAN SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE INTERNATIONALE DU RÉSEAU DES PARCS**
Fédération des Parcs naturels régionaux de France ; 2008
- **GUIDE DE LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE – ECHANGES ET PARTENARIATS INTERNATIONAUX DES COLLECTIVITÉS – 2^{ÈME} ÉDITION**
Ministère des Affaires étrangères – Direction générale de la coopération internationale et du développement ; 2006
- **AMÉLIORER LA QUALITÉ D'UNE POLITIQUE PUBLIQUE DE COOPÉRATION – GUIDE PRATIQUE ET MÉTHODOLOGIQUE**
Association des départements de France ; 2008
- **GUIDE MÉTHODOLOGIQUE : ÉLABORER UN PROJET DE COOPÉRATION TERRITORIALE**
Union National d'Animation du Réseau Leader + français ; 2007
- **COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE**
Association française du conseil des communes et régions d'Europe – Cités Unies France – 4D ; 2004

– INTERNATIONALISATION DES VILLES ET COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE ENTRE L'UNION EUROPÉENNE ET L'AMÉRIQUE LATINE

Direction générale de la coopération internationale et du développement ; 2008

– ÉTUDE RELATIVE AU JUMELAGE ENTRE AIRES PROTÉGÉES FRANCE/AFRIQUE FRANCOPHONE : QUELLE POLITIQUE, QUEL PARTENARIAT ?

Agence de coopération culturelle et technique ; 1995

– COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE, TOURISME RESPONSABLE ET SOLIDAIRE ET DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

Ministère des Affaires étrangères – Direction générale de la coopération internationale et du développement – Cités Unies France ; 2006

– LES PARTENARIATS AFD – COLLECTIVITÉS LOCALES FRANÇAISES - GUIDE MÉTHODOLOGIQUE

Agence Française de Développement ; 2008

– ENSEIGNEMENTS DES PARTENARIATS AFD/COLLECTIVITÉS TERRITORIALES FRANÇAISES

Agence Française de Développement – Cités Unies France ; 2008

QUELQUES SITES INTERNET INCONTOURNABLES

www.afd.fr

www.parcs-naturels-regionaux.tm.fr

www.diplomatie.gouv.fr

www.ffem.net

www.arf.asso.fr

www.departement.org

Personnes rencontrées dans le cadre de l'étude

AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT

- ROBERT DE LA ROCHEFOUCAULD
Responsable des relations avec les collectivités territoriales et les acteurs de la coopération décentralisée
- CONSTANCE CORBIER-BARTHAUX
Chargée de l'évaluation, la prospective et la capitalisation dans le domaine de la biodiversité
- IRÈNE ALVAREZ
Chargée des projets opérationnels dans le domaine de la biodiversité

FÉDÉRATION DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX DE FRANCE

- AGNÈS BOULARD
Directrice-adjointe
- MÉLANIE MOUSSOURS
Chargée d'études « International »

FONDS FRANÇAIS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL

- GHISLAIN RIEB
Secrétaire du FFEM

DÉLÉGATION POUR L'ACTION EXTÉRIEURE DES COLLECTIVITÉS LOCALES

- ANTOINE JOLY
Délégué à l'Action extérieure des collectivités locales

ASSOCIATION DES DÉPARTEMENTS DE FRANCE

- ELISABETH BARINCOU
Chargée de mission - Coopération décentralisée - Relations internationales

ASSOCIATION DES RÉGIONS DE FRANCE

- MARYSE DUSSELIER
Déléguée Affaires internationales - Coopération décentralisée

CITÉS UNIES FRANCE

- FÉLICIA MEDINA
Responsable « Amérique latine »
- BERNARD GALLET
Directeur



PNR DU PILAT

– JEAN-PIERRE TERRADE
Directeur

– JEAN-PAUL GUERRIN
*Chargé de mission « accueil du public »
en charge du projet « Vietnam »*



PNR SCARPE-ESCAUT

– MICHEL MARCHYLLIE
Directeur



PNR VERCORS

– PIERRE WEICK
Directeur



PNR LUBERON

– JEAN GREGOIRE
Directeur

– ARNOUL HAMEL
*Chargé de mission « SIG »
en charge du projet « Maroc »*



PNR DU MASSIF DES BAUGES

– MICHEL DELMAS
Directeur



PNR LOIRE-ANJOU TOURAINE

– LOÏC BIDAULT
Directeur



PNR GÂTINAIS FRANÇAIS

– EMMANUELLE GUILMAULT
Directrice



PNR MILLEVACHES EN LIMOUSIN

– MYRIAM CLÉMENT
Chargée de mission en charge du projet « Sénégal »



PNR LANDES DE GASCOGNE

– SÉBASTIEN CARLIER
Chargé de mission en charge du projet « Maroc »



PNR NARBONNAISE EN MÉDITERRANÉE

– THIERRY LANIESSE
Directeur



PNR ALPILLES

– CARINE RITAN
Directrice



PNR CAPS ET MARAIS D'OPALE

– JEAN-PIERRE GEIB
Directeur-adjoint



PNR MONTAGNE DE REIMS

– SYLVIANE JONET
Directrice



PNR AVESNOIS

– PERRINE PARIS
Chargée de mission « eau »



PNR MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN

– BÉNÉDICTE DUPARD
Directrice



PNR MORVAN

– JEAN-PHILIPPE CAUMONT
Directeur



PNR VOSGES DU NORD

– ERIC BRUA
Directeur

– JEAN-CLAUDE GENOT
Chargé de mission « protection de la nature »

– JEAN-CLAUDE BIBER
Secrétaire général

ENRx

– JEAN-LUC BEGHIN
Directeur

CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ESSONNE

– LAURE FERET
Chef du Service de la Coopération décentralisée et des Relations internationales

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE MARITIME

– FLEUR FERRY
Chargée de mission coopération décentralisée

CONSEIL GÉNÉRAL D'ILLE ET VILAINE

– THOMAS LAGATHU
Responsable du service Europe et Relations internationales

CONSEIL RÉGIONAL DE RHÔNE-ALPES

– PIERRE BEZINAT
Directeur des politiques territoriales

– PIERRE FALK
Responsable des PNR

– MATHILDE CHASSOT
Chargée de coopération Asie

CONSEIL RÉGIONAL DU NORD-PAS DE CALAIS

– MARTINE BENOIST
Directrice des Partenariats internationaux et régionaux

– GENEVIÈVE SERVIRIN
Chargée de mission

CONSEIL RÉGIONAL DE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

- GÉRARD BODINIER
*Conseiller de Michel Vauzelle
pour les relations internationales*
- LAURENCE MERCADA
*Responsable des Volontaires du Progrès
et du projet « Maroc »*

CONSEIL RÉGIONAL DU CENTRE

- PASCAL MEYER
Directeur de la coopération internationale
- AURÉLIE MILAHAVET
*Chargée de mission en charge de la coopération
au Laos*

CONSEIL RÉGIONAL DE CHAMPAGNE-ARDENNE

- ABDDERAHIM EL KANTHOUR
Responsable du pôle relations internationales

CONSEIL RÉGIONAL D'ÎLE-DE-FRANCE

- GÉRARD SOURNIA
Unité Affaires internationales et européennes

CONSEIL RÉGIONAL D'AQUITAINE

- PIERRE PEDICO
Responsable du service international
- AURÉLIE BOULLET et PASCALE MAITREAU
Chargées de mission

RESACOOOP

- CORINNE LAJARGE
Directrice

MARGE

- GÉRARD MADON
Consultant

URBICAND

- ANNE GENTIL
Consultante

L'AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT (AFD)

Etablissement public, l'Agence Française de Développement (AFD) agit, depuis plus de soixante ans, pour combattre la pauvreté et favoriser le développement dans les pays du Sud et dans l'Outre-mer. Elle met en œuvre la politique de développement définie par le Gouvernement français.

Présente sur le terrain dans plus de 50 pays, l'AFD finance et accompagne des projets qui améliorent les conditions de vie des populations, soutiennent la croissance économique et protègent la planète : scolarisation des enfants, appui aux agriculteurs, soutien aux petites entreprises, adduction d'eau, préservation de la forêt tropicale, lutte contre le réchauffement climatique...

En 2008, l'Agence a consacré près de 4,5 milliards d'euros au financement d'actions dans les pays du Sud et en faveur de l'Outre-mer. Ces financements ont notamment concerné la construction ou la réhabilitation de voies terrestres qui seront empruntées par 3,5 millions de personnes, le raccordement de 9,5 millions de personnes à un réseau de télécommunications, la formation professionnelle de 51 000 personnes. Les projets d'efficacité énergétique sur la même année permettront d'économiser 3,3 millions de tonnes de CO₂ par an.

www.afd.fr

LA FÉDÉRATION DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX DE FRANCE

La Fédération des Parcs naturels régionaux de France est le porte-parole du réseau des parcs naturels régionaux. Ses objectifs sont de :

- représenter les intérêts collectifs des parcs naturels régionaux auprès des instances nationales et internationales ;
- participer à la définition et à la mise en œuvre de la politique en faveur des espaces ruraux français ;
- diffuser et faire connaître l'éthique des parcs naturels régionaux et leurs actions, en France et à l'international.

A travers sa stratégie internationale adoptée en 2003, la Fédération engage de nombreuses actions afin de :

- renforcer la reconnaissance de la démarche des parcs naturels régionaux comme outil de mise en œuvre d'un développement durable, en France et à l'International ;
- promouvoir et appuyer la mise en œuvre à l'international de la démarche des parcs naturels régionaux et des principes qui en sont les fondements (en particulier protection de la nature, développement économique et démocratie participative)
- affirmer la dimension internationale du réseau des parcs naturels régionaux français (échange, citoyenneté etc.).

La coopération décentralisée est au cœur de la stratégie internationale de la Fédération. Elle permet d'impliquer les élus des parcs, les partenaires du territoire et d'inscrire cette coopération de proximité dans la durée. L'objectif est d'intégrer davantage la dimension internationale dans le projet de territoire du parc.

www.parcs-naturels-regionaux.fr

Photo de couverture : Sébastien Carlier

A la rencontre d'une transhumance sur les bords du lac Sidi Ali - moyen Atlas.

AFD

5, rue Roland Barthes - 75598 Paris Cedex 12 - France

Tél. : + 33 1 53 44 31 31 / Fax : + 33 1 44 87 99 39 / www.afd.fr

LA FÉDÉRATION DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX DE FRANCE

9, rue Christiani - 75018 Paris

Tél. : + 33 1 44 90 86 20 / Fax : + 33 1 45 22 70 78 / www.parcs-naturels-regionaux.fr



Cette publication a été imprimée dans le respect de l'environnement
avec des encres végétales et sur papier FSC (gestion durable des forêts).

Déjà parus :



N°1 - Extrême pauvreté et développement (AFD & ATD Quart Monde)



N°5 - Appui aux systèmes productifs locaux ou «clusters» (AFD & ONUDI)



N°2 - Humanitaires et développeurs : comment agir ensemble en sortie de crise et de conflit (AFD & Groupe URD)



N°6 - Entreprises et développement (AFD & IMS-Entreprendre pour la Cité)



N°3 - Enseignement des partenariats AFD/Collectivités territoriales françaises (AFD & Cités Unies France)



N°7 - Eau et assainissement en sortie de crise : entre urgence et développement



N°4 - Collectivités territoriales & commerce équitable (AFD & Plate-forme pour le commerce équitable)



Parcs
naturels
régionaux
de France



AGENCE FRANÇAISE
DE DÉVELOPPEMENT